



Québec, le 5 août 2021

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/21-36

Monsieur,

La présente a pour objet de faire le suivi de votre demande d'accès, visant à obtenir le nombre d'enseignants ayant pris leur retraite après le 1^{er} juillet 2015 et étant revenus dans le réseau de l'éducation depuis septembre 2020, en date du 26 avril 2021, et ce, à la suite de l'appel du ministre Jean-François Roberge.

Vous trouverez ci-joint des documents pouvant répondre à votre demande. Toutefois, il est important de souligner que ces données sont en lien avec l'urgence sanitaire et concernent le réseau public uniquement. Aussi, il s'agit de données ponctuelles déclarées par les établissements lors de sondages et non pas de données officielles extraites de nos systèmes de déclaration.

Les organismes scolaires, publics et privés, à titre d'employeurs, sont responsables de la gestion de leurs ressources humaines et de l'octroi des contrats selon leurs besoins. Il appartient donc à ceux-ci de déterminer le nombre et la catégorie de personnel qu'ils embauchent ainsi que d'organiser les services en fonction des besoins des élèves inscrits dans leurs établissements.

L'information qui pourrait documenter l'état réel de leurs effectifs relève en conséquence de la compétence de ces organismes. Afin d'avoir accès à celle-ci, nous vous invitons, à formuler votre demande auprès de leurs responsables d'accès aux documents, dont vous trouverez les coordonnées à l'adresse mentionnée ci-dessous, et ce, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après « la Loi »). Vous trouverez ci-annexé une reproduction de cet article.

<https://www.cai.gouv.qc.ca/liste-des-organismes-assujettis-et-des-responsables-de-lapplication-de-la-loi-sur-lacces/>

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JC/mc

p. j. 7

Sondage sur les effectifs du personnel scolaire – Rentrée 2020

Collecte du 19 octobre 2020

ÉLÉMENTS CLÉS

- Afin de dresser un portrait sur l'effectif du personnel scolaire pour l'année scolaire 2020-2021, une troisième collecte d'information a été effectuée du 19 octobre au 6 novembre 2020 par le Ministère auprès de l'ensemble des centres de services scolaires et commissions scolaires (CSS/CS) du Québec (N=72).
- Pour cette 3^e collecte, 68 CSS/CS ont répondu au sondage (61 CSS/CS et 56 CSS/CS lors des deux premières collectes).
- En date du 19 octobre 2020, selon les réponses fournies par 68 CSS/CS, il y avait 106 postes **d'enseignants réguliers à temps plein** à pourvoir dans les établissements d'enseignement public, tous secteurs confondus, ce qui constitue une proportion moyenne de 0,18 % par rapport à l'effectif total des postes d'enseignants réguliers à temps plein de ces CSS/CS (N= 59 152). Lors de la précédente collecte (18 septembre 2020), 59 CSS/CS avaient déclaré avoir 83 postes à temps plein à pourvoir.
- Les CSS des régions de Montréal, de Lanaudière et de Laval sont ceux où les nombres de postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir sont les plus élevés.
- Les CSS des régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches et des Laurentides n'ont plus de postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir en date du 19 octobre 2020.
- Selon les réponses fournies par 68 CSS/CS, il y avait 519 postes **d'enseignants à temps partiel** à pourvoir dans les établissements d'enseignement public, tous secteurs confondus, ce qui constitue une proportion moyenne de 3,04 % par rapport à l'effectif total des postes d'enseignants à temps partiel de ces CSS/CS (N=17 056). Lors de la précédente collecte (18 septembre 2020), 48 CSS/CS avaient déclaré avoir 447 postes à temps partiel à pourvoir.
- Au total, 493 postes de **professionnels** à temps plein ou à temps partiel étaient à pourvoir le 19 octobre 2020, ce qui constitue une proportion moyenne de 5,52 % par rapport à l'effectif total des postes de professionnels de 68 CSS/CS ayant répondu au sondage (N=8 930). Lors de la précédente collecte (18 septembre 2020), 60 CSS/CS avaient déclaré avoir 450 postes à temps partiel à pourvoir.
 - Les corps d'emplois les plus recherchés sont, en ordre décroissant : 1) psychologues (72 %), 2) psychoéducateurs ou psychoéducatrices (59 %), 3) orthophonistes (53 %), 4) conseiller ou conseillère pédagogique (43 %) et 5) orthopédagogues (35 %).
- Près de 1 500 postes de **personnel de soutien** (N=1 517) étaient à pourvoir parmi 68 CSS/CS ayant répondu au sondage, ce qui constitue une proportion moyenne de 2,60 % par rapport à l'effectif total des postes de personnel de soutien de ces CSS/CS (N=58 401). Lors de la précédente collecte (18 septembre 2020), 60 CSS/CS avaient déclaré avoir 1 857 postes à temps partiel à pourvoir.

- Les classes d'emplois les plus recherchées sont, en ordre décroissant : 1) éducateurs ou éducatrices en service de garde (82 %), 2) techniciens ou techniciennes en éducation spécialisée (79 %), 3) surveillants ou surveillantes d'élèves (47 %), 4) préposés ou préposées aux élèves handicapés (44 %) et 5) concierges (41 %).

- **Entre le 18 septembre et le 19 octobre 2020**, l'évolution des proportions de postes à pourvoir est restée stable chez le personnel enseignant régulier à temps plein (+0,03 %). Cette évolution a légèrement diminué chez le personnel de soutien (-0,72 %) et chez les enseignants à temps partiel (-1,17 %), tandis que la proportion de postes à pourvoir chez le personnel professionnel a augmenté de 0,85 % durant cette période. Les proportions des postes d'enseignants à pourvoir en formation professionnelle ont cependant légèrement augmenté.
- Par rapport à l'ensemble des postes occupés dans les établissements des CSS/CS ayant répondu au sondage, les proportions de demandes d'exemption en raison de la pandémie de COVID-19 se situent respectivement à 4,54 % chez le personnel enseignant, 4,16 % chez le personnel professionnel et 5,45 % chez le personnel de soutien.
- En raison de la pandémie de COVID-19, parmi les CSS/CS ayant répondu au sondage, 1 032 enseignants, 116 professionnels et 297 employés du personnel de soutien effectueraient leur prestation en télétravail cet automne, en vertu d'une demande d'exemption acceptée, ce qui correspond respectivement à 85,1 %, à 87,2 % et à 28,4 % du nombre total de demandes d'exemption acceptées pour chacune de ces catégories de personnel.
- Par rapport à l'ensemble des postes occupés dans les établissements des CSS/CS ayant répondu au sondage, 1,24 % du personnel enseignant, 1,37 % du personnel professionnel et 0,52 % du personnel de soutien effectueraient leur prestation en télétravail cet automne en raison de la pandémie de COVID-19 en vertu d'une demande d'exemption acceptée.
- Selon les CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020 et ayant été en mesure d'évaluer le nombre de postes supplémentaires en lien avec la COVID-19, un nombre supplémentaire de 1 426 postes chez le personnel enseignant (pour les 41 CSS/CS en mesure de l'évaluer), de 95 postes chez le personnel professionnel (34 CSS/CS en mesure de l'évaluer) et de 1 528 postes chez le personnel de soutien (33 CSS/CS en mesure de l'évaluer) auraient été créés en raison de la pandémie de COVID-19.
- En date du 20 septembre 2020, soit avant la mise en œuvre de la mesure pour bonifier la rémunération des personnes retraitées de l'éducation qui effectuent un retour à l'enseignement, il y avait un total de 704 personnes retraitées qui étaient à l'emploi dans les CSS/CS du Québec, dont la grande majorité de ces personnes sont des enseignants (n=655).
- À la suite de la mise en œuvre de la mesure, 412 personnes retraitées supplémentaires ont été embauchées en date du 19 octobre 2020. La grande majorité des nouvelles embauches concerne les enseignants (n=380).
- Le tiers des CSS/CS a déclaré percevoir la nouvelle mesure comme étant efficace (34 %).

TABLE DES MATIÈRES

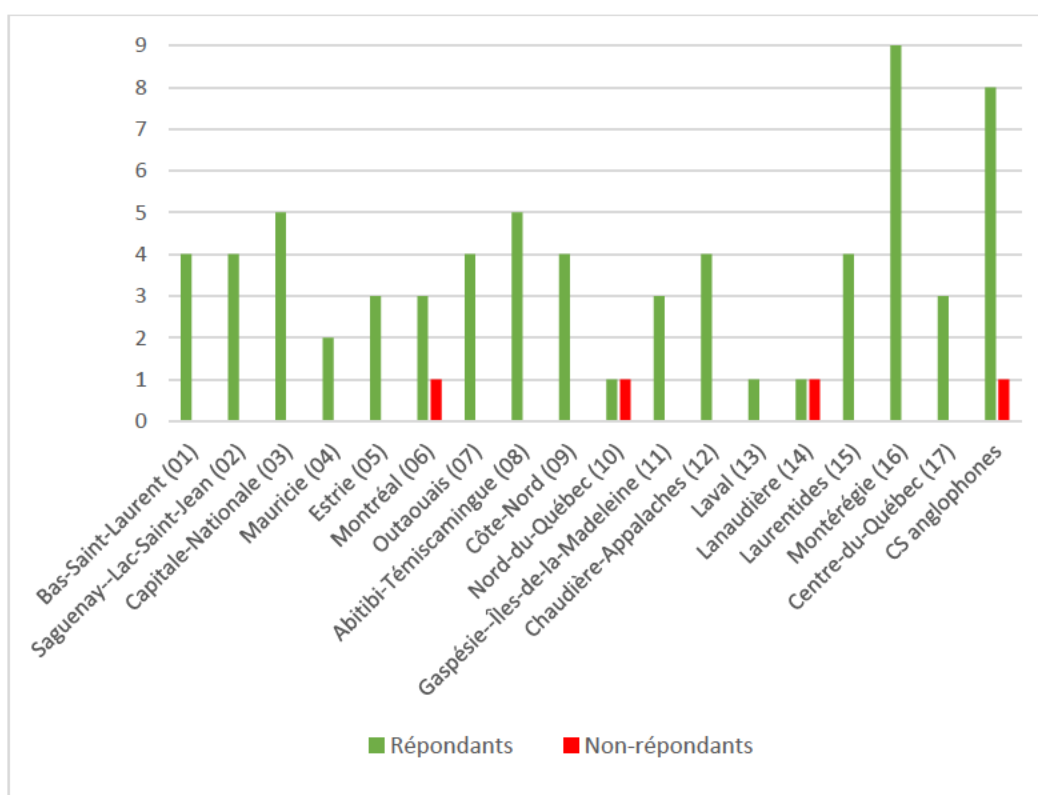
TABLE DES MATIÈRES	3
1. MÉTHODOLOGIE	4
2. LIMITES.....	5
3. ANALYSES	5
4. POSTES D'ENSEIGNANTS À POURVOIR	6
4.1 Enseignants réguliers à temps plein.....	6
4.2 Enseignants à temps partiel	12
5. POSTES DE PROFESSIONNELS À POURVOIR.....	20
5.1 Professionnels	20
5.2 Difficultés de recrutement du personnel professionnel	22
5.3 Corps d'emplois avec difficultés de recrutement du personnel professionnel	23
6. POSTES DU PERSONNEL DE SOUTIEN À POURVOIR.....	24
6.1 Personnel de soutien.....	24
6.2 Difficultés de recrutement du personnel de soutien	27
6.3 Classes d'emplois avec difficultés de recrutement de personnel de soutien	28
7. AJUSTEMENTS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19	29
7.1 Personnel enseignant.....	29
7.2 Personnel professionnel.....	33
7.3 Personnel de soutien.....	36
8. MESURE POUR LES PERSONNES RETRAITÉES DE L'ÉDUCATION	39
8.1 Avant la mise en œuvre de la mesure.....	39
8.2 Après la mise en œuvre de la mesure.....	45
8.3 Proportions de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre	51
8.4 Efficacité de la mesure	54

1. MÉTHODOLOGIE

La présente collecte de données a été réalisée auprès de l'ensemble des 72 centres de services scolaires et commissions scolaires (CSS/CS) du Québec par le biais du portail Collecte Info du 19 octobre au 6 novembre 2020¹. Les établissements d'enseignement privé et les écoles gouvernementales n'ont pas été sollicités pour participer au sondage.

Au total, 68 questionnaires remplis par les CSS/CS ont été pris en compte pour la constitution du présent rapport, ce qui représente un taux de réponse de 94,4 % (voir en Annexe 1, liste des CSS/CS participants ou non-participants).

Répartition des répondants et des non-répondants au sondage selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Parmi les 68 répondants de cette troisième collecte, 63 avaient répondu à au moins un des deux premiers sondages : 55 avaient déjà répondu à la première collecte (24 août 2020) et 60 à la

¹ Dans le questionnaire de cette troisième collecte, les répondants devaient faire état de leur situation en date du 19 octobre 2020, excepté à la section 8 portant sur la mesure pour les personnes retraitées de l'éducation où les répondants devaient également faire état en date du 20 septembre (avant la mesure).

deuxième collecte (18 septembre 2020). Par ailleurs, 3 CSS sont des nouveaux répondants, et 1 CSS qui avait répondu lors des deux premières collectes n'a pas répondu à la troisième collecte.

Pour les indicateurs portant sur l'évolution des effectifs, seuls les CSS/CS ayant répondu aux trois collectes, soit 52, et n'ayant pas rapporté de données aberrantes lors des deux premiers sondages ont été retenus dans les analyses ($n \geq 40$).

2. LIMITES

Ces données doivent être interprétées, utilisées et diffusées avec précaution, puisqu'elles sont partielles, donnant ainsi un portrait limité de la situation dans l'ensemble des CSS/CS. Par ailleurs, le formulaire de sondage de la commission scolaire Crie, reçu après l'heure de fermeture du sondage, n'a pu être traité, car les données ne respectaient pas le format de réponse attendu et présentaient des erreurs².

Enfin, d'une collecte à l'autre, des fluctuations importantes ont été notées pour les variables portant sur les effectifs (de -22 % à +4 000 %), plus particulièrement en ce qui concerne les enseignants à temps partiel. Selon la Direction générale des relations de travail (DGRT), ces écarts pourraient s'expliquer, en partie, par le contexte de la pandémie (retrait du personnel). D'une part, des employés sont absents parce qu'ils répondent à une condition de vulnérabilité de la COVID-19 établie par la Santé publique. D'autre part, il y a l'absence d'employés pour qui ne peuvent être planifiées (exemples : congé de maladie, retrait préventif, accident du travail, congés sans traitement et congés à traitement différé, etc.).

3. ANALYSES

Dans le présent rapport, les données sont généralement présentées dans des tableaux ou des figures sous forme de nombre total ou de proportions. Les résultats ont été arrondis à la première décimale lorsqu'ils étaient supérieurs à 10 ou à la deuxième décimale lorsqu'ils étaient inférieurs à 10.

Également, une répartition des résultats selon les régions administratives du Québec a été effectuée pour les CSS francophones. Les CS anglophones, souvent réparties dans plus d'une région, ont été regroupées entre elles.

² À noter que les commissions scolaires Crie et Kativik ont été sollicitées lors de cette présente collecte. Malheureusement, l'absence de réponse et/ou la non-conformité des réponses obtenues ne nous permettent pas d'offrir un portrait pour les commissions scolaires autochtones dans le cadre du présent rapport.

4. POSTES D'ENSEIGNANTS À POURVOIR

4.1 Enseignants réguliers à temps plein³

Nombre de postes à temps plein à pourvoir

En date du 19 octobre 2020, sur 68 CSS/CS, il y avait encore 106 postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir dans les établissements d'enseignement public, tous secteurs confondus.

Comme le montre le Tableau 1, 76 postes d'enseignants réguliers à temps plein étaient à pourvoir à la formation générale des jeunes (FGJ) (1 à l'éducation préscolaire, 45 au primaire, 30 au secondaire), 2 postes à la formation générale des adultes (FGA) et 28 postes à la formation professionnelle (FP).

Tableau 1 - Nombre de postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon le secteur et l'ordre d'enseignement (19 octobre 2020)

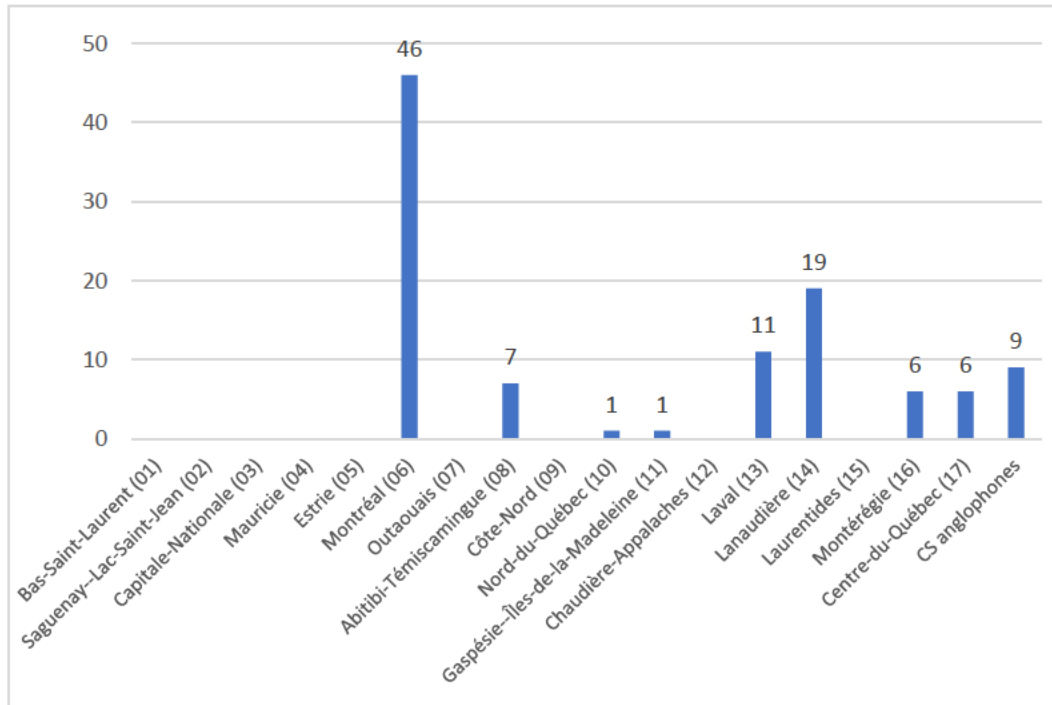
Secteur	Ordre	Nombre de postes d'enseignants réguliers à temps plein
FGJ	Préscolaire	1
	Primaire	45
	Secondaire	30
	<i>Total</i>	76
FGA		2
FP		28
TOTAL		106

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Comme l'illustre la Figure 1, ce sont les CSS des régions de Montréal, de Lanaudière et de Laval dont les nombres de postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir sont les plus élevés. Les CSS des régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l'Estrie, de l'Outaouais, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches et des Laurentides n'ont plus de postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir en date du 19 octobre 2020.

³ Par enseignant régulier à temps plein (E1), nous entendons tout enseignant qui n'est ni à la leçon, ni à temps partiel et qui a un contrat d'engagement écrit conformément aux conventions collectives en vigueur.

Figure 1 – Répartition du nombre de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Proportion de postes à temps plein à pourvoir

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, il restait une proportion moyenne de 0,18 % postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir par rapport à l’effectif total de 59 152 postes d’enseignants réguliers à temps plein (déclaré et à pourvoir) établi le 19 octobre 2020⁴.

Aussi, par secteur d’enseignement, la proportion moyenne de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir à la FGJ était de 0,14 % (0,02 % en éducation préscolaire, 0,14 % en enseignement primaire, 0,16 % en enseignement secondaire), à la FGA, de 0,17 % et à la FP, de 1,14 % (voir Tableau 2 ainsi que Figures 2 et 3).

⁴ Dans le formulaire de sondage, il a été demandé aux CS/CSS de déclarer le nombre de postes à pourvoir ainsi que l’effectif total des postes en date du 19 octobre 2020, permettant ainsi de calculer la proportion de postes à combler.

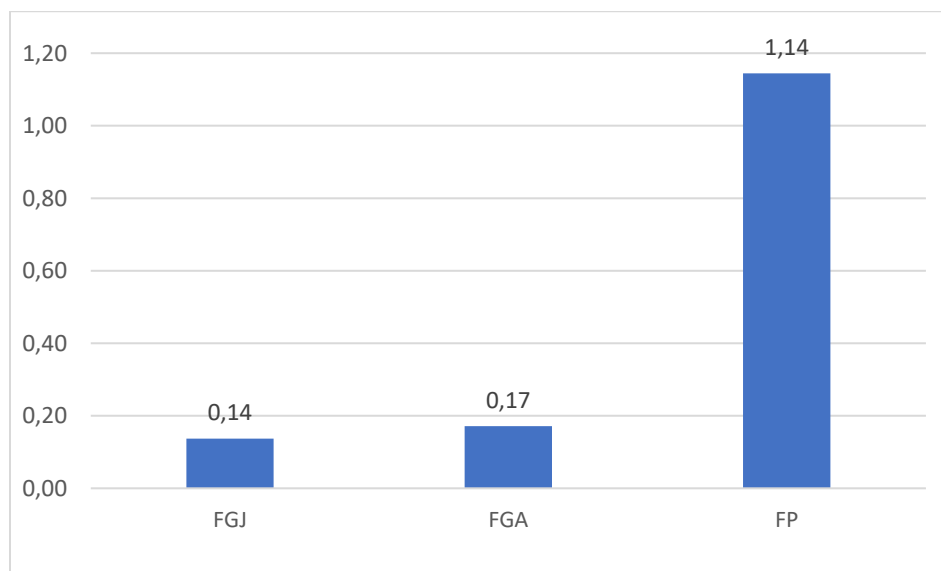
Tableau 2 - Répartition (en %) des proportions des postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon le secteur et l'ordre d'enseignement (19 octobre 2020)

Secteur	Ordre	Proportion (%) de postes d'enseignants réguliers à temps plein
FGJ	Préscolaire	0,02
	Primaire	0,14
	Secondaire	0,16
	<i>Total</i>	0,14
FGA		0,17
FP		1,14
TOTAL		0,18

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

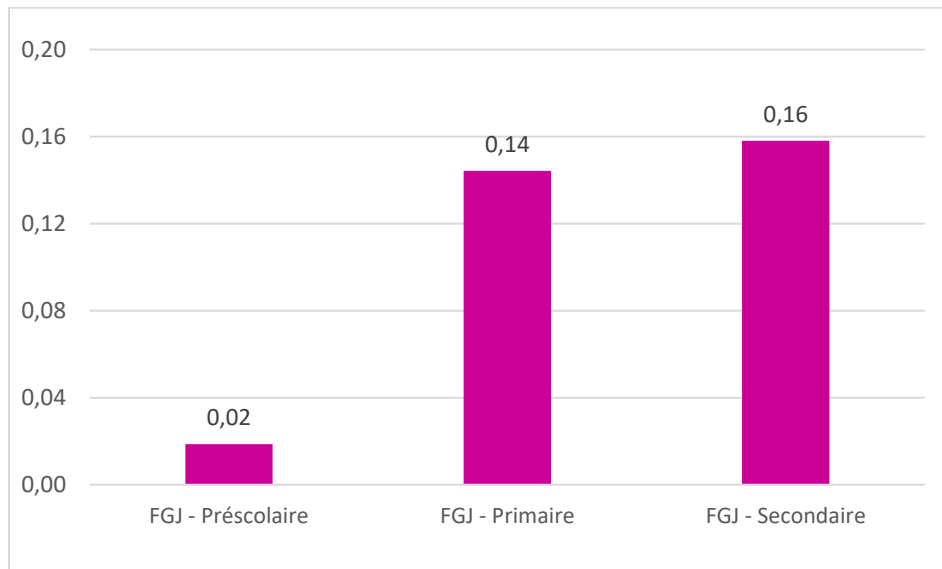
Comme l'illustre la Figure 2, la formation professionnelle est le secteur où la proportion des postes d'enseignants réguliers à pourvoir est la plus élevée. En ce qui concerne la formation générale des jeunes (voir Figure 3), ce sont les ordres d'enseignement secondaire et primaire où les proportions de postes à pourvoir sont les plus élevées.

Figure 2 – Répartition (en %) des proportions de postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon le secteur d'enseignement (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

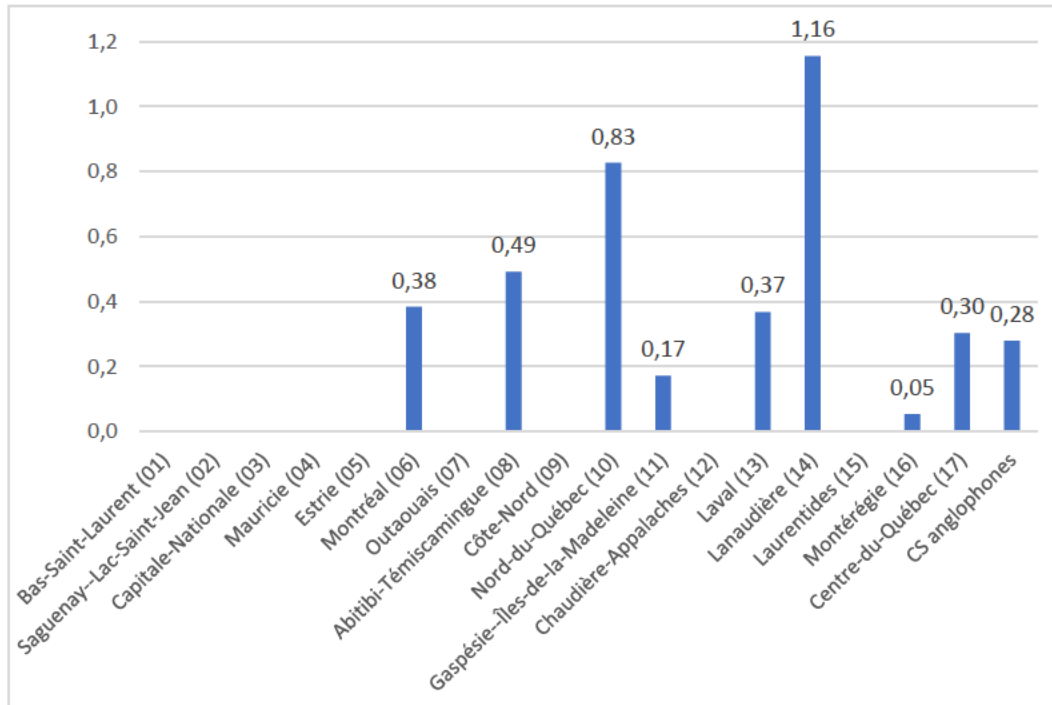
Figure 3 – Répartition (en %) des proportions de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon l’ordre d’enseignement (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Les CSS de la région de Lanaudière sont ceux où les proportions de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir sont les plus élevées (voir Figure 4). Comme indiqué précédemment, les CSS des régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de l’Estrie, de l’Outaouais, de la Côte-Nord, de la Chaudière-Appalaches et des Laurentides qui ont répondu au sondage rapportent avoir comblé tous leurs postes d’enseignants à temps plein en date du 19 octobre 2020.

Figure 4 – Répartition (en %) des proportions de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Évolution de la proportion de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir

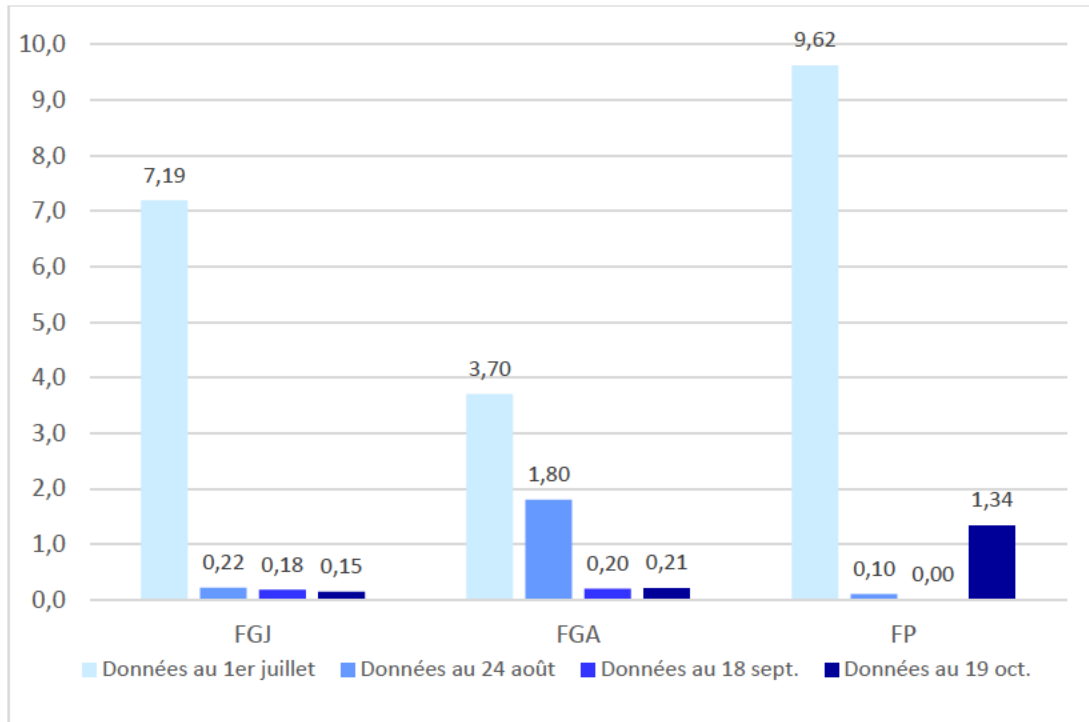
Entre le 18 septembre et le 19 octobre 2020, la proportion de postes d’enseignants réguliers à temps plein à pourvoir qui ont été comblés par 49 CSS/CS a augmenté de 0,03 %, passant de 0,17 % le 18 septembre à 0,20 % le 19 octobre. À noter que les résultats de cette section diffèrent de ceux du Tableau 2 puisque seules les données des CSS/CS ayant répondu aux trois collectes peuvent être ici comparées, ce qui exclut une part des répondants⁵.

Comme l’illustre la Figure 5, pour cette période, cette augmentation s’explique par des hausses respectives de proportions de postes d’enseignants à pourvoir en FGA (de 0,20% à 0,21 %) et en

⁵ Seules les données des CSS/CS qui ont répondu aux trois collectes (24 août 2020, 18 septembre 2020 et 19 octobre 2020) et qui n’ont pas été exclues en raison de leur aberrance font partie des analyses pour le calcul de cet indicateur. En ce qui concerne les enseignants réguliers à temps plein, les CSS/CS qui répondent à ces conditions sont au nombre de 49.

FP (de 0 % à 1,14 %⁶). Par contre, cette proportion est en baisse en FGJ, passant de 0,18 % à 0,15 %.

Figure 5 - Évolution (en %) de la proportion des postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon le secteur d'enseignement (1^{er} juillet 2020 - 24 août 2020 - 18 septembre 2020 - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondages du 24 août 2020, du 18 septembre 2020 et du 19 octobre 2020

⁶ Cette augmentation du pourcentage de postes à pourvoir en FP s'explique par le fait que le nombre de postes à pourvoir en FP est passé de 0 à 26 au CSS de Montréal, sur un effectif de 330 postes.

La Figure 6 présente l'évolution de la situation concernant les ordres d'enseignement du secteur de la FGJ, qui illustre une diminution de la proportion de postes à pourvoir entre le 18 septembre et le 19 octobre 2020 à l'éducation préscolaire et au primaire, et une stagnation au secondaire.

Figure 6 - Évolution (en %) de la proportion des postes d'enseignants réguliers à temps plein à pourvoir selon l'ordre d'enseignement (1^{er} juillet 2020 - 24 août 2020 - 18 septembre 2020 - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondages du 24 août 2020, du 18 septembre 2020 et du 19 octobre 2020

4.2 Enseignants à temps partiel⁷

Nombre de postes à temps partiel à pourvoir

Parmi les 68 CSS/CS du sondage, en date du 19 octobre 2020, il y avait un total de 519 postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir, tous secteurs confondus. Par secteur d'enseignement, 425 postes d'enseignants à temps partiel étaient à pourvoir à la FGJ (15 en éducation préscolaire, 230 en enseignement primaire, 190 en enseignement secondaire), 35 à la FGA et 59 à la FP (voir Tableau 3).

⁷ Pour les besoins de l'analyse du sondage, par enseignant à temps partiel, nous entendons tout enseignant qui n'est pas titulaire d'un poste régulier (E1) qui n'est pas un enseignant à la leçon (E4), ni un enseignant à taux horaire (E5) ou ni un enseignant dont le contrat d'engagement détermine qu'il est employé pour remplacer un enseignant absent (E8) conformément aux conventions collectives en vigueur.

Comme le montre le Tableau 3, c'est à l'ordre d'enseignement primaire que le nombre de postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir est le plus élevé (n=230).

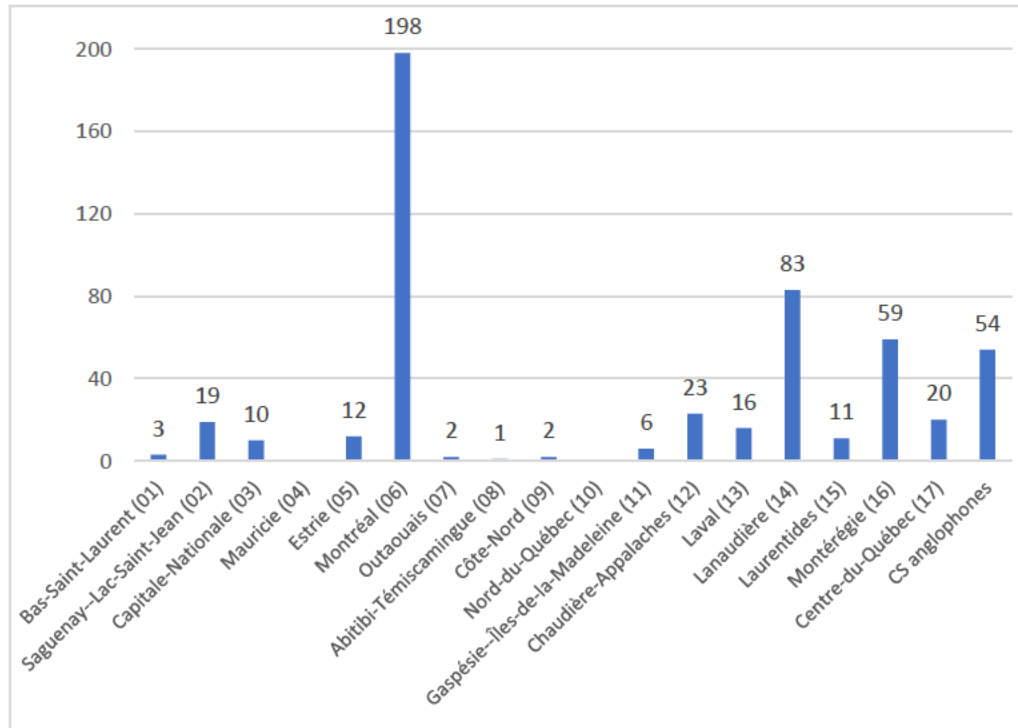
Tableau 3 - Nombre de postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir selon le secteur et l'ordre d'enseignement (19 octobre 2020)

Secteur	Ordre	Nombre de postes d'enseignants à temps partiel
FGJ	Préscolaire	15
	Primaire	230
	Secondaire	190
	<i>Total</i>	425
FGA		35
FP		59
TOTAL		529

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

La Figure 7 montre que ce sont dans les régions de Montréal, de Lanaudière et de la Montérégie ainsi que dans les CS anglophones où les nombres de postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir sont les plus élevés. Les CSS des régions de la Mauricie et du Nord-du-Québec n'ont plus de postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir en date du 19 octobre 2020.

Figure 7 – Répartition du nombre de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Proportion de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, il restait une proportion moyenne de 3,04 % de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir par rapport à l’effectif total de 17 056 postes d’enseignants à temps partiel (total des postes déclarés et des postes à pourvoir) établi le 19 octobre 2020. Plus précisément, par secteur d’enseignement, la proportion de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir à la FGJ était en moyenne de 3,46 % (1,68 % en éducation préscolaire, 3,39 % en enseignement primaire, 3,91 % en enseignement secondaire), à la FGA, de 1,85 % et la FP, de 2,05 % (voir Tableau 4).

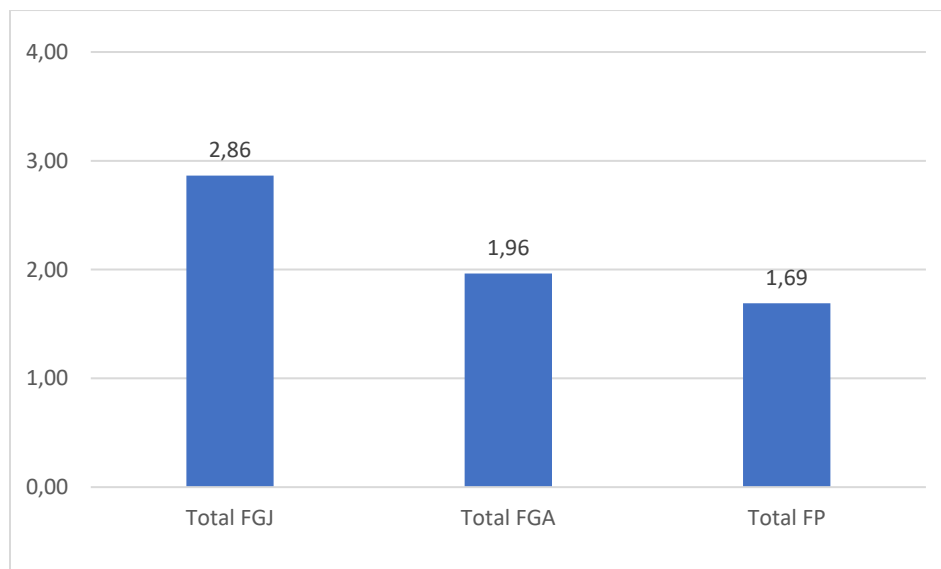
Tableau 4 - Répartition (en %) des proportions des postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir selon le secteur et l'ordre d'enseignement (19 octobre 2020)

Secteur	Ordre	Proportion (%) de postes d'enseignants à temps partiel
FGJ	Préscolaire	1,68
	Primaire	3,39
	Secondaire	3,91
	<i>Total</i>	3,46
FGA		1,85
FP		2,05
TOTAL		3,04

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

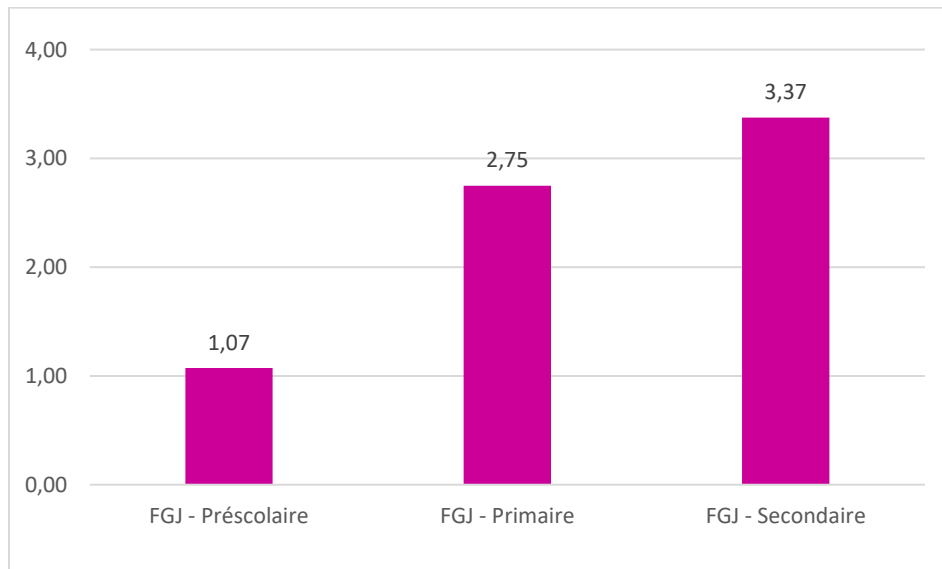
Comme l'illustre la Figure 8, la proportion de postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir est plus élevée dans le secteur de la formation générale des jeunes et c'est au primaire et au secondaire que la proportion de postes à pourvoir est la plus élevée (voir Figure 9).

Figure 8 – Répartition (en %) des proportions de postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir selon le secteur d'enseignement (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Figure 9 – Répartition (en %) des proportions de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir selon l’ordre d’enseignement (19 octobre 2020)

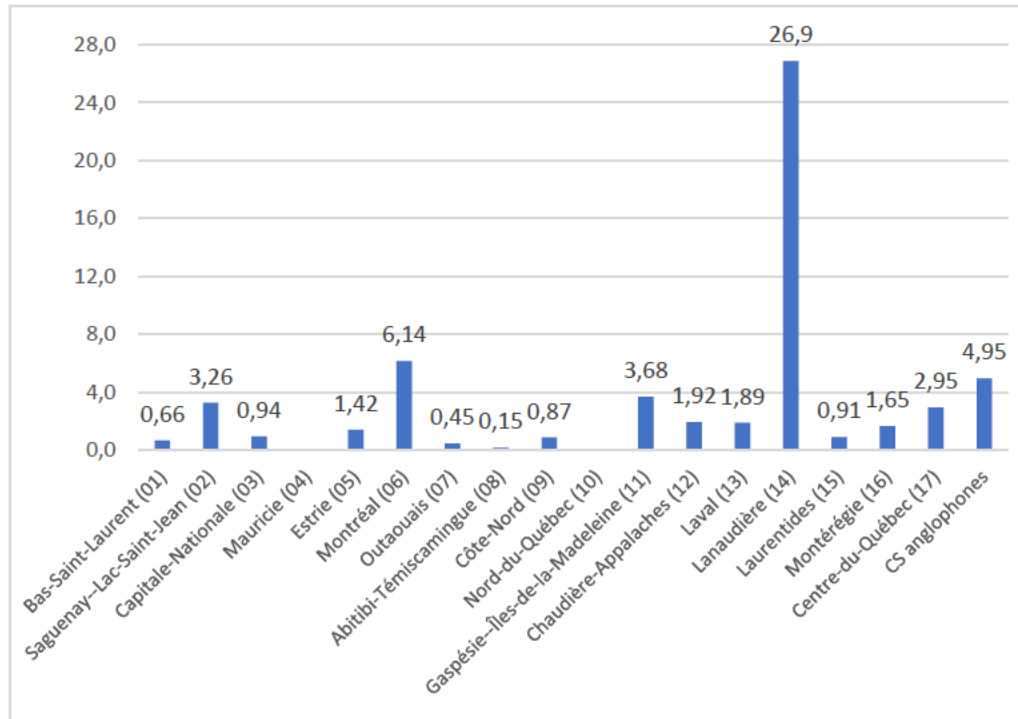


Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Comme le montre la Figure 10, les CSS des régions de Lanaudière⁸, de Montréal, de Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-St-Jean et les CS anglophones sont ceux où les proportions de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir sont les plus élevées. Comme indiqué précédemment, les CSS des régions de la Mauricie et du Nord-du-Québec ont déclaré avoir comblé tous leurs postes d’enseignants à temps partiel en date du 19 octobre 2020.

⁸ Un seul CSS a répondu dans la région de Lanaudière, comparativement à deux lors du sondage précédent, ce qui explique l’augmentation de cette proportion pour cette région par rapport au sondage précédent.

Figure 10 – Répartition (en %) des proportions de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Évolution de la proportion de postes à temps partiel à pourvoir

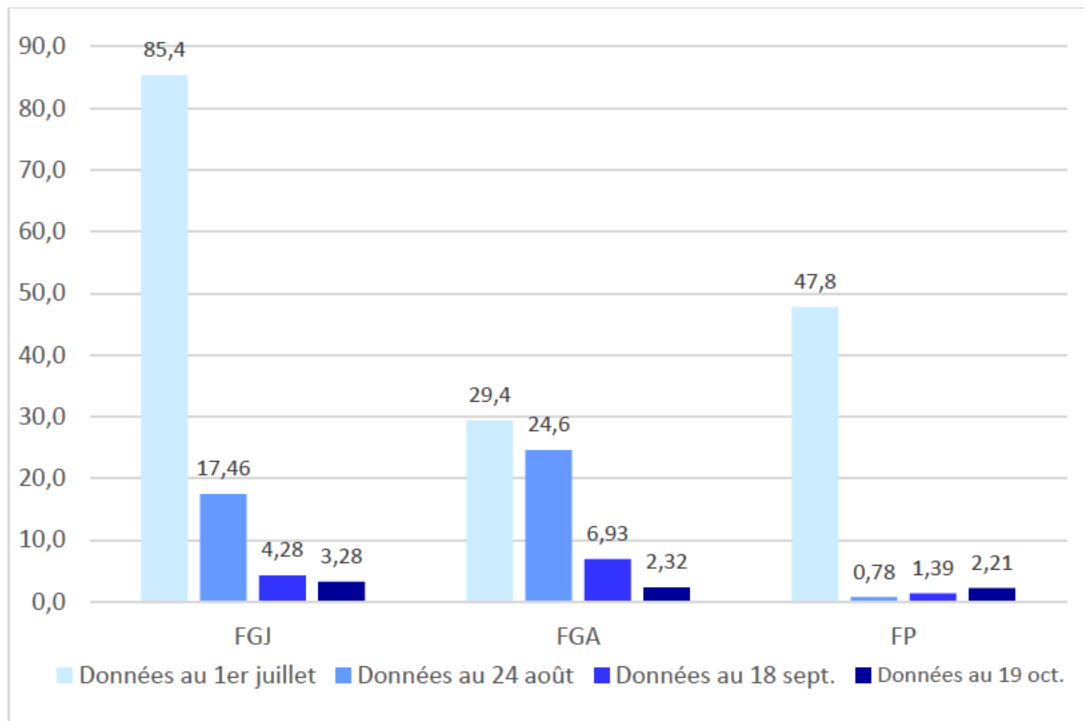
Du 18 septembre au 19 octobre 2020, parmi les 40 CSS/CS considérés, la proportion de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir qui ont été comblés a évolué de 1,17 %, passant de 4,13 % le 18 septembre à 2,96 % le 19 octobre. À noter que les résultats de la Figure 11 diffèrent de ceux du Tableau 4 puisque seules les données des CSS/CS ayant répondu aux trois collectes peuvent être ici comparées, excluant une part des répondants⁹.

Comme l’illustre la Figure 11, la proportion de postes d’enseignants à temps partiel à pourvoir est passée de 4,28 % à 3,28 % en FGJ (baisse de 1,00 %) de 6,93 % à 2,32 % en FGA (baisse de 4,61 %) et de 1,39 % à 2,21 % en FP (hausse de 0,82 %).

⁹ Seules les données des CSS/CS qui ont répondu aux trois collectes (24 août 2020, 18 septembre 2020 et 19 octobre 2020), et qui n’ont pas été exclues des données des trois collectes, font partie des analyses pour le calcul de cet indicateur. En ce qui concerne les enseignants à temps partiel, les CSS/CS qui répondent à ces conditions sont au nombre de 40.

Certains CSS/CS ont déclaré n'avoir aucun poste d'enseignant à temps partiel (postes déclarés et à pourvoir) le 1^{er} juillet 2020, les excluant ainsi des analyses.

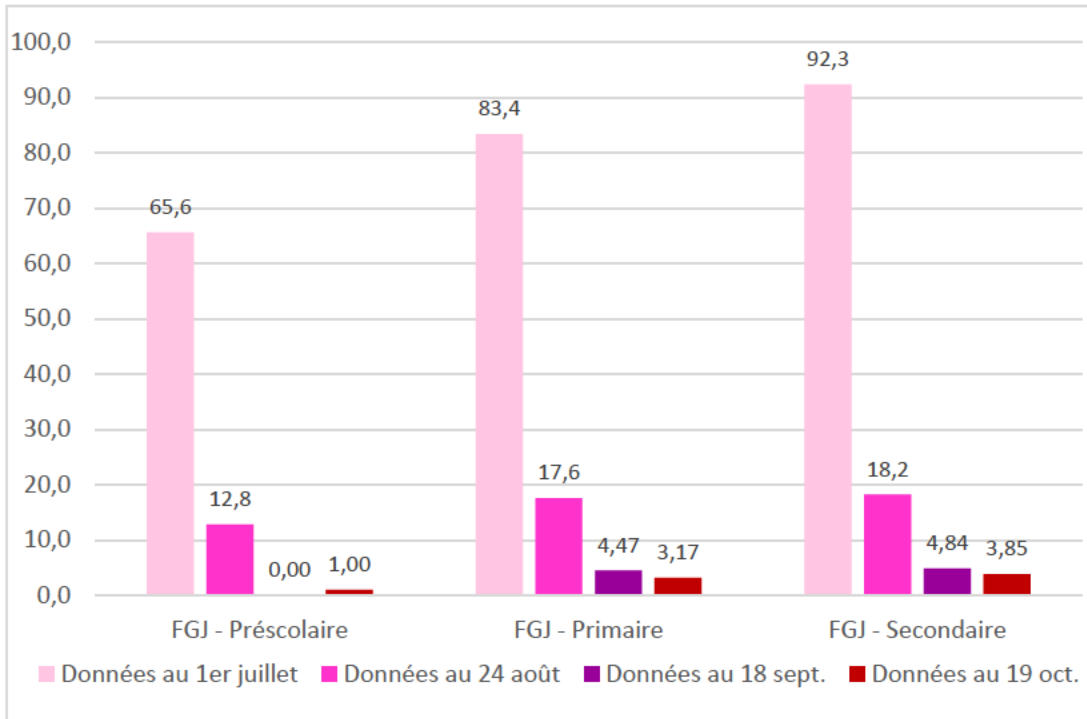
Figure 11 – Évolution (en %) de la proportion des postes d'enseignants à temps partiel à pourvoir selon le secteur d'enseignement (1^{er} juillet 2020 - 24 août 2020 - 18 septembre 2020 - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondages du 24 août 2020, du 18 septembre 2020 et du 19 octobre 2020

La Figure 12 présente l'évolution de la situation concernant les ordres d'enseignement du secteur de la formation générale des jeunes. Elle illustre que la proportion de postes à pourvoir est moindre qu'en date du 18 septembre 2020 pour ce qui est du primaire et du secondaire et légèrement en hausse à l'éducation préscolaire.

Figure 12 – Évolution (en %) de la proportion des postes d’enseignants à temps partiel à pouvoir selon l’ordre d’enseignement (1^{er} juillet 2020 - 24 août 2020 - 18 septembre 2020 - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondages du 24 août 2020, du 18 septembre 2020 et du 19 octobre 2020

5. POSTES DE PROFESSIONNELS À POURVOIR

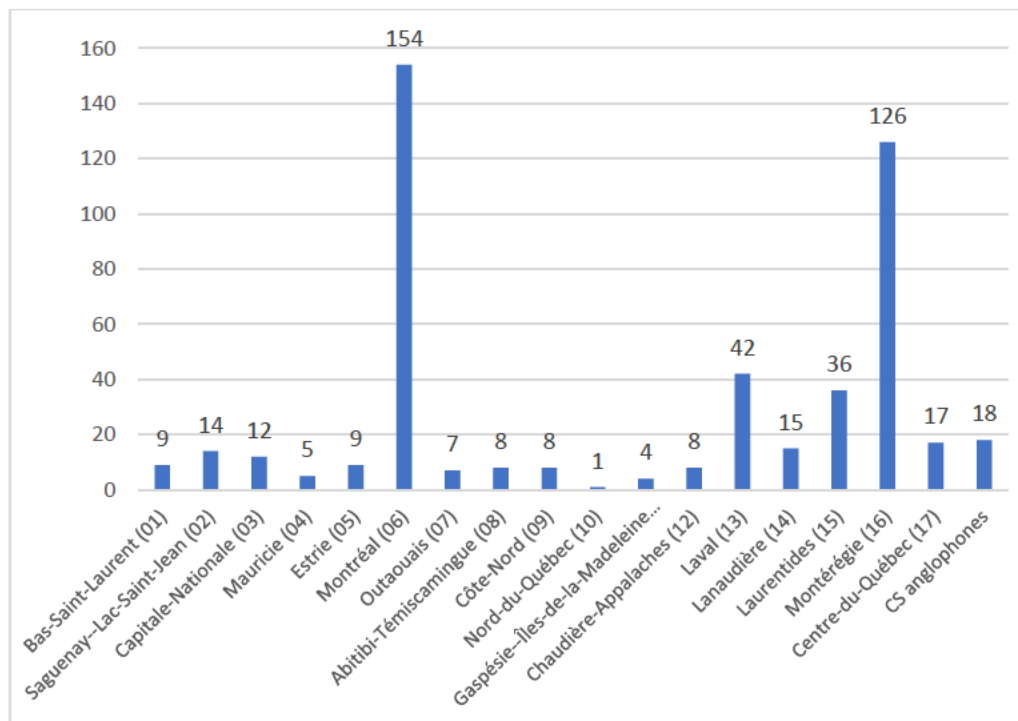
5.1 Professionnels¹⁰

Nombre de postes de professionnels à pourvoir (temps plein et temps partiel)

Parmi les 68 CSS/CS inclus dans les analyses, il y avait 493 postes de professionnels (temps plein et temps partiel) à pourvoir en date du 19 octobre 2020.

Comme l'illustre la Figure 13, ce sont les CSS des régions de Montréal et de la Montérégie qui rapportent un nombre plus élevé de postes de professionnels à pourvoir.

Figure 13 – Répartition du nombre de postes de professionnels à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

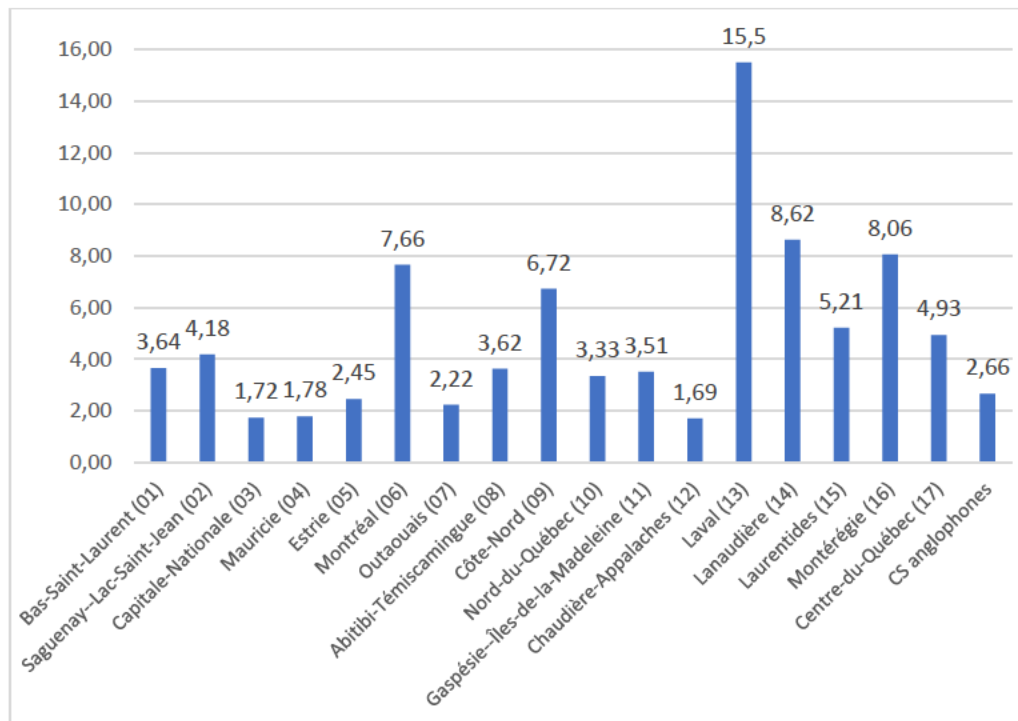
¹⁰ Par professionnel, nous entendons tout poste de professionnel régulier à temps plein (P1), professionnel régulier à temps partiel (P2), professionnel remplaçant à temps plein (P4), professionnel remplaçant à temps partiel (P6), professionnel surnuméraire à temps plein (PC) et professionnel surnuméraire à temps partiel (PE), conformément aux conventions collectives en vigueur.

Proportion de postes de professionnels à pourvoir

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, il y avait 5,52 % postes de professionnels à pourvoir sur la totalité des effectifs établis à 8 930 postes.

Comme l'illustre la Figure 14, ce sont les CSS des régions de Laval¹¹, de Lanaudière, de la Montérégie, de Montréal et de la Côte-Nord qui rapportent des proportions de postes de professionnels à pourvoir les plus élevées.

Figure 14 – Répartition (en %) des proportions des postes de professionnels à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



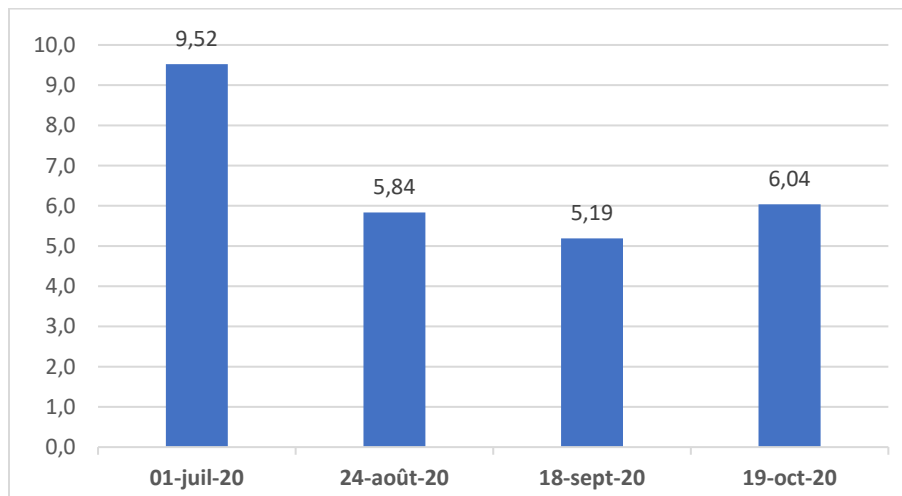
Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

¹¹ Dans le cas du CSS de Laval, il y aurait 42 postes de professionnels à pourvoir sur un total de 271 postes.

Évolution de la proportion de postes de professionnels à pourvoir

Du 18 septembre au 19 octobre 2020, parmi les 49 CSS/CS considérés, la proportion de postes de professionnels à pourvoir qui ont été comblés a augmenté de 0,85 %, passant de 5,19 % le 18 septembre à 6,04 % le 19 octobre (voir Figure 15). À noter que les résultats de cette figure diffèrent de ceux présentés ci-dessus, puisque seules les données des CSS/CS ayant répondu aux trois collectes peuvent être ici comparées, excluant une part des répondants¹².

Figure 15 – Évolution de la proportion (en %) des postes de professionnels à pourvoir (1^{er} juillet 2020 - 24 août 2020 - 18 septembre 2020 - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondages du 24 août 2020, du 18 septembre 2020 et du 19 octobre 2020

5.2 Difficultés de recrutement du personnel professionnel

Proportion des CSS/CS qui prévoient davantage de difficultés de recrutement du personnel professionnel

En date du 19 octobre 2020, 64 des 68 CSS/CS qui ont répondu au sondage, soit 94 %, prévoyaient éprouver davantage de difficultés pour recruter le personnel professionnel.

Il est à noter que seuls les CSS Harricana, Rouyn-Noranda, René-Lévesque et la CS Riverside ne prévoyaient pas éprouver de difficultés de recrutement. Le CSS Sir-Wilfrid-Laurier, qui ne prévoyait pas de difficultés de cet ordre en date du 18 septembre, fait maintenant partie des CSS qui en prévoient.

¹² Seules les données des CSS/CS qui ont répondu aux trois collectes (24 août 2020, 18 septembre 2020 et 19 octobre 2020), et qui n'ont pas été exclues des données des trois collectes, font partie des analyses pour le calcul de cet indicateur. En ce qui concerne les professionnels, les CSS/CS qui répondent à ces conditions sont au nombre de 49.

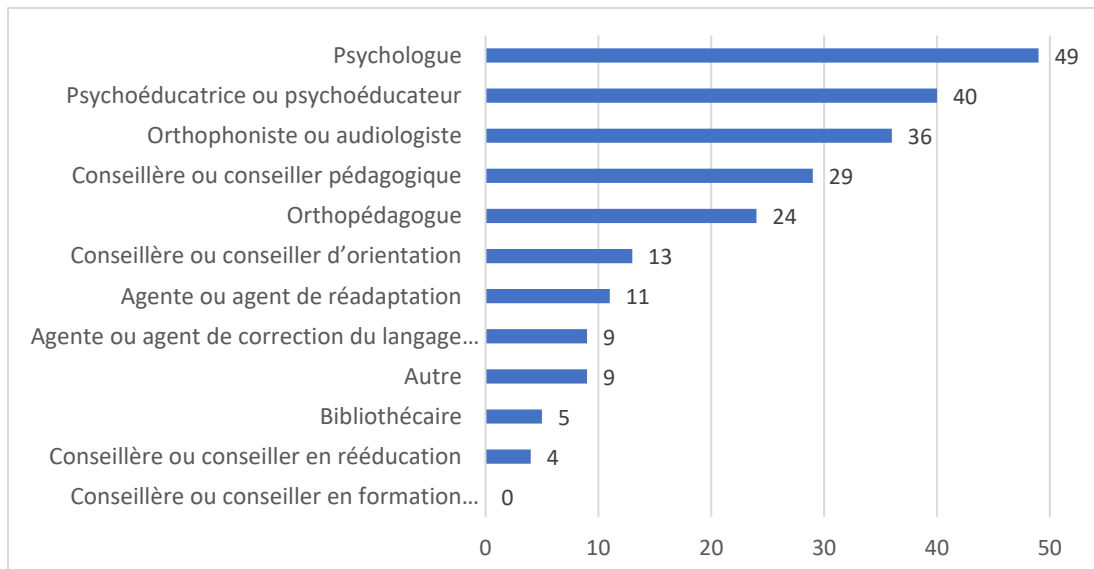
5.3 Corps d'emplois avec difficultés de recrutement du personnel professionnel

Parmi les CSS/CS disant éprouver davantage de difficultés de recrutement, les cinq corps d'emplois les plus concernés sont les suivants :

1. psychologue (49 occurrences sur 68 CSS/CS répondants, soit 72 %),
2. psychoéducatrice ou psychoéducateur (n=40, soit 59 %),
3. orthophoniste ou audiologiste (n=36, soit 53 %),
4. conseillère ou conseiller pédagogique (n=29, soit 43 %),
5. orthopédagogue (n=24, soit 35 %)

Ces résultats vont dans le même sens que ceux des deux premières collectes.

Figure 16 – Corps d'emplois qui présentent le plus de difficultés de recrutement de professionnels (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

6. POSTES DU PERSONNEL DE SOUTIEN À POURVOIR

6.1 Personnel de soutien¹³

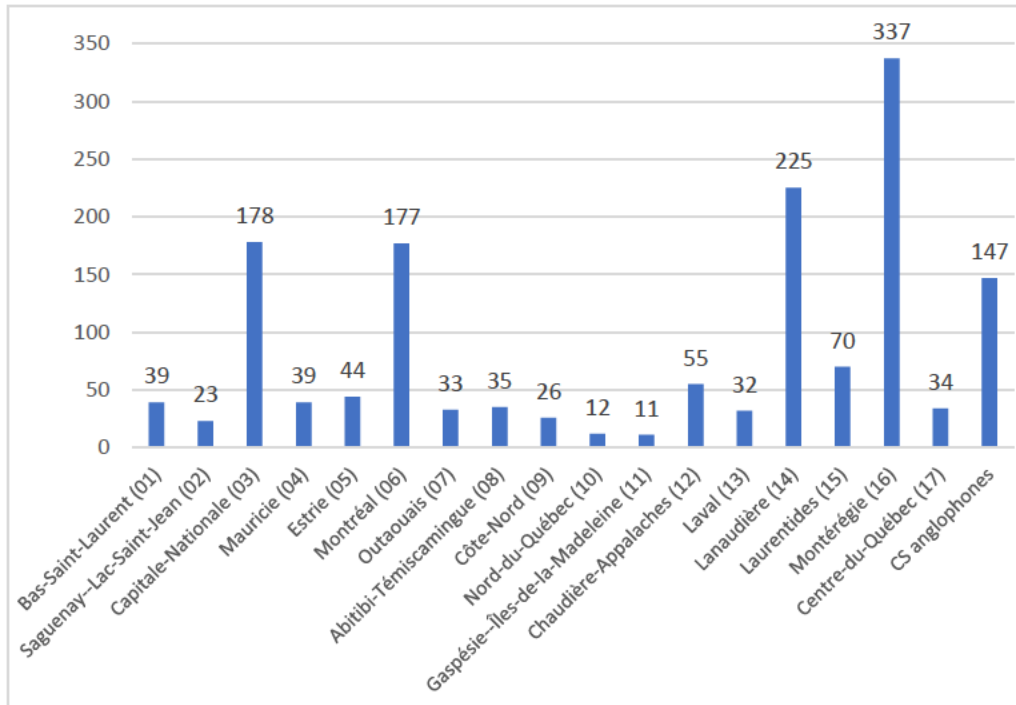
Nombre de postes du personnel de soutien à pourvoir

Parmi les 68 CSS/CS, il y avait 1 517 postes de personnel de soutien à pourvoir en date du 19 octobre 2020.

La Figure 17 illustre la répartition du nombre de postes de personnel de soutien à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones. Les résultats montrent que le nombre de postes à pourvoir est le plus élevé dans les CSS situés dans les régions de la Montérégie, de Lanaudière, de de la Capitale-Nationale, de Montréal et dans les CS anglophones.

¹³ Par personnel de soutien, on entend : Employé de soutien régulier à temps plein (S1), Employé de soutien régulier à temps partiel de plus de 15 heures (S2), Employé de soutien temporaire remplaçant (moins de six mois) (S5), Employé de soutien temporaire remplaçant à temps plein (six mois et plus) (S6), Employé de soutien temporaire remplaçant à temps partiel (six mois et plus) de plus de 15 heures (S8), Employé de soutien à l'essai à temps plein (SE), Employé de soutien à l'essai à temps partiel de plus de 15 heures (CSQ, 15 heures et plus) (SF), Employé de soutien régulier à temps partiel, de 15 heures ou moins (SH), Employé de soutien temporaire autre que remplaçant (longue durée) de plus de 15 heures (SK), Employé de soutien temporaire remplaçant à temps partiel (six mois et plus) de 15 heures ou moins (SL), Employé de soutien temporaire autre que remplaçant (longue durée) de 15 heures ou moins (SM) conformément aux conventions collectives en vigueur.

Figure 17 – Répartition du nombre de postes de personnel de soutien à pouvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

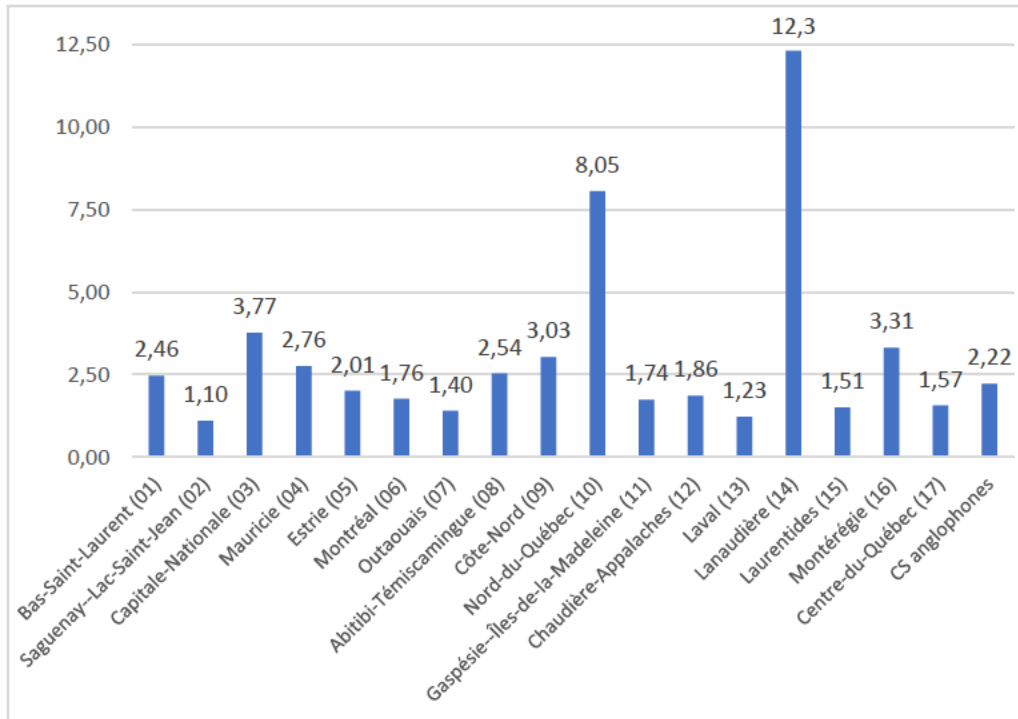
Proportion de postes du personnel de soutien à pouvoir

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, il y avait une proportion moyenne de 2,60 % de postes de personnel de soutien à pouvoir sur un effectif total (postes déclarés et à pourvoir) de postes établis le 19 octobre 2020.

Comme l'illustre la Figure 18, ce sont les CSS situés dans les régions de Lanaudière¹⁴ et du Nord-du-Québec qui rapportent une proportion de postes de personnel de soutien à pouvoir la plus élevée.

¹⁴ Un seul CSS a répondu dans la région de Lanaudière, comparativement à deux lors du sondage précédent, ce qui explique l'augmentation de cette proportion pour cette région par rapport au sondage précédent.

Figure 18 – Répartition (en %) des proportions de postes de personnel de soutien à pourvoir selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

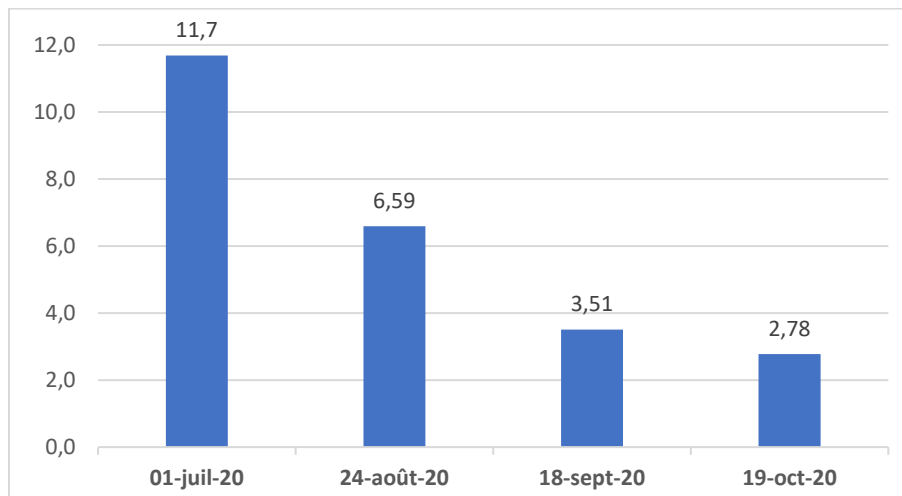


Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Évolution de la proportion de postes du personnel de soutien à pourvoir

Comme l'illustre la Figure 19, la proportion de postes du personnel de soutien à pourvoir qui ont été comblés entre le 18 septembre et le 19 octobre par les 51 CSS/CS considérés a diminué de 0,73 %, passant de 3,51 % le 18 septembre à 2,78 % le 19 octobre 2020. À noter que les résultats de cette figure diffèrent de ceux présentés ci-dessus, puisque seules les données des CSS/CS ayant répondu aux trois collectes peuvent être ici comparées, excluant une part des répondants¹⁵.

Figure 19 – Évolution de la proportion (en %) des postes de personnel de soutien à pourvoir (1^{er} juillet 2020 - 24 août 2020 - 18 septembre - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondages du 24 août, du 18 septembre et du 19 octobre 2020

6.2 Difficultés de recrutement du personnel de soutien

En date du 19 octobre 2020, 66 des 68 CSS/CS qui ont répondu au sondage, soit 97 %, prévoyaient éprouver davantage de difficultés pour recruter le personnel de soutien.

Il est à noter que seuls les CS du Lac-Témiscamingue et Sir-Wilfrid-Laurier ne prévoyaient pas éprouver des difficultés de recrutement du personnel de soutien. Le CSS René-Lévesque, qui ne prévoyait pas de difficultés de cet ordre en date du 18 septembre, fait maintenant partie des CSS qui en prévoient.

¹⁵ Seules les données des CSS/CS qui ont répondu aux trois collectes (24 août 2020, 18 septembre 2020 et 19 octobre 2020), et qui n'ont pas été exclues des données des trois collectes, font partie des analyses pour le calcul de cet indicateur. En ce qui concerne les professionnels, les CSS/CS qui répondent à ces conditions sont au nombre de 51.

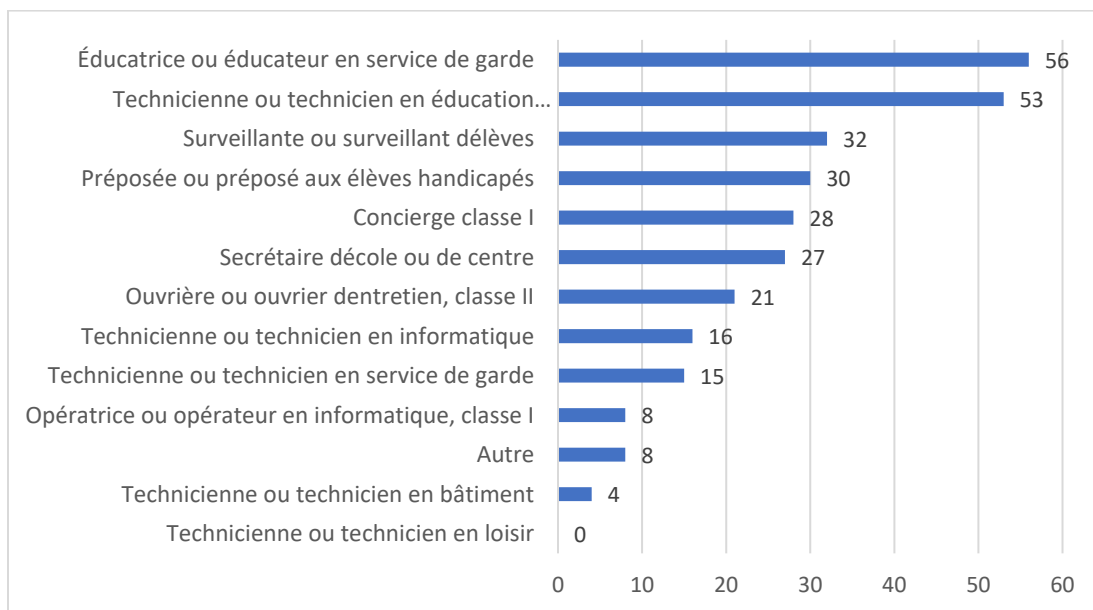
6.3 Classes d'emplois avec difficultés de recrutement de personnel de soutien

Parmi les CSS/CS disant éprouver davantage de difficultés de recrutement, les six classes d'emplois les plus concernés sont les suivants :

1. éducatrice ou éducateur en service de garde (56 occurrences sur 68 CSS/CS répondants, soit 82 %)
2. technicienne ou technicien en éducation spécialisée (n=53, soit 79 %)
3. surveillante ou surveillant d'élèves (n=32, soit 47 %)
4. préposée ou préposé aux élèves handicapés (n=30, soit 44 %)
5. concierge classe I (n=28, soit 41 %)
6. secrétaire d'école ou de centre (n=27, soit 40 %)

Ces résultats vont dans le même sens que ceux des deux premières collectes.

Figure 20 – Classes d'emplois qui présentent le plus de difficultés de recrutement de personnel de soutien (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

7. AJUSTEMENTS EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE COVID-19¹⁶

7.1 Personnel enseignant

Demandes d'exemption acceptées chez le personnel enseignant

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 1 212 demandes d'exemption en raison de la pandémie de COVID-19 ont été acceptées pour la rentrée scolaire 2020-2021 chez le personnel enseignant, parmi les 3 430 demandes reçues, soit un pourcentage d'acceptation de 35,3 %.

Le Tableau 5 présente notamment les proportions de demandes d'exemption chez le personnel enseignant par rapport au nombre total de postes occupés. Les CSS des régions du Nord-du-Québec (19,2 %), de Montréal (8,54 %), du Bas-St-Laurent (7,48 %), de la Montérégie (6,90 %) et des CS anglophones (6,33 %) sont ceux ayant reçu une plus grande proportion de demandes d'exemption chez leur personnel enseignant.

¹⁶ Les données au nombre d'exemptions demandées et acceptées ainsi qu'au nombre d'exemptions pour prestation en télétravail concernant les enseignants, les professionnels et le personnel de soutien sont présentées par CSS/CS dans l'Annexe 2.

Tableau 5 – Répartition du nombre et de la proportion de demandes d'exemption émises et acceptées chez le personnel enseignant en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de demandes d'exemption (n=68 CSS/CS)	Nombre d'exemption acceptées (n=68 CSS/CS)	Proportion d'exemption acceptées (%) (n=68 CSS/CS)	Proportion de demandes d'exemption/postes occupés (%) (n=68 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	165	50	30,3	7,48
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	43	12	28	1,58
Capitale-Nationale (03)	80	53	66	1,34
Mauricie (04)	16	8	50	0,76
Estrie (05)	84	64	76	2,74
Montréal (06)	1 279	358	28,0	8,54
Outaouais (07)	55	40	73	1,63
Abitibi-Témiscamingue (08)	9	4	44	0,43
Côte-Nord (09)	14	12	86	1,47
Nord-du-Québec (10)	30	8	27	19,23
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	8	8	100	1,08
Chaudière-Appalaches (12)	74	31	42	1,84
Laval (13)	89	47	53	2,34
Lanaudière (14)	19	2	11	1,03
Laurentides (15)	167	141	84,4	2,76
Montérégie (16)	1 011	226	22,4	6,90
Centre-du-Québec (17)	18	17	94	0,68
CS anglophones	269	131	48,7	6,33
TOTAL	3 430	1 212	35,3	4,54

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Prestations en télétravail chez le personnel enseignant

En date du 19 octobre, selon les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage, 1 032 enseignants effectueraient leur prestation en télétravail cet automne en raison de la pandémie de COVID-19 (Tableau 6) en vertu d'une demande d'exemption acceptée à cet effet, ce qui correspond à 85,1 % du nombre total de demandes d'exemption acceptées chez le personnel enseignant (n=1 212).

Le Tableau 6 présente les proportions des enseignants en télétravail par rapport au nombre de postes occupés (temps plein et temps partiel). Les CS anglophones (2,71 %) ainsi que les CSS des régions des Laurentides (2,25 %), de Montréal (2,18 %) et du Bas-Saint-Laurent (1,81 %) sont ceux ayant déclaré une plus grande proportion de personnel enseignant en télétravail.

Tableau 6 – Répartition du nombre et de la proportion de prestations en télétravail chez le personnel enseignant en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de prestations en télétravail (n=68 CS/CSS)	Proportion d'enseignants en télétravail (%) (n=68 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	40	1,81
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	9	0,33
Capitale-Nationale (03)	50	0,84
Mauricie (04)	8	0,38
Estrie (05)	43	1,40
Montréal (06)	327	2,18
Outaouais (07)	36	1,07
Abitibi-Témiscamingue (08)	3	0,14
Côte-Nord (09)	11	1,16
Nord-du-Québec (10)	2	1,28
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	7	0,95
Chaudière-Appalaches (12)	27	0,67
Laval (13)	40	1,05
Lanaudière (14)	2	0,11
Laurentides (15)	136	2,25
Montérégie (16)	159	1,08
Centre-du-Québec (17)	17	0,65
CS anglophones	115	2,71
TOTAL	1032	1,24

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Postes supplémentaires chez le personnel enseignant

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 41 ont été en mesure d'évaluer le nombre de postes supplémentaires chez le personnel enseignant en lien avec la Covid-19, soit 60 %. Selon ces 41 CSS/CS, 38 CSS/CS ont déclaré avoir ajouté des postes d'enseignants en raison de la pandémie de COVID-19, pour un total de 1 426 postes d'enseignants supplémentaires (voir Tableau 7). Le fait que certains CSS/CS n'ont pu répondre à cette question peut expliquer l'absence de postes supplémentaires déclarés dans certaines régions.

Tableau 7 – Répartition du nombre de postes supplémentaires déclaré chez le personnel enseignant en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de postes supplémentaires (n=41 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	36
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	6
Capitale-Nationale (03)	33
Mauricie (04)	22
Estrie (05)	31
Montréal (06)	793
Outaouais (07)	36
Abitibi-Témiscamingue (08)	4
Côte-Nord (09)	15
Nord-du-Québec (10)	2
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	22
Chaudière-Appalaches (12)	69
Laval (13)	0
Lanaudière (14)	60
Laurentides (15)	17
Montérégie (16)	168
Centre-du-Québec (17)	54
CS anglophones	58
TOTAL	1 426

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

7.2 Personnel professionnel

Demandes d'exemption chez le personnel professionnel

Selon les 68 CSS/CS qui ont répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 133 demandes d'exemption ont été acceptées chez le personnel professionnel en raison de la pandémie de COVID-19, parmi les 351 demandes reçues, soit un pourcentage de 37,9 %.

Le Tableau 8 présente notamment les proportions de demandes d'exemption chez le personnel professionnel par rapport au nombre total de postes occupés. Les CSS des régions du Nord-du-Québec (24,1 %), de la Montérégie (10,2 %) et de Montréal (5,60 %) sont ceux ayant reçu une plus grande proportion de demandes d'exemption chez le personnel professionnel.

Tableau 8 – Répartition du nombre et de la proportion de demandes d'exemption émises et acceptées chez le personnel professionnel en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de demandes d'exemption	Nombre d'exemption acceptées	Proportion d'exemption acceptées (%)	Proportion de demandes d'exemption (%) (n=68 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	7	3	42,9	2,94
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	1	1	100	0,31
Capitale-Nationale (03)	6	4	66,7	0,88
Mauricie (04)	2	2	100	0,72
Estrie (05)	10	7	70	2,79
Montréal (06)	104	39	37,5	5,60
Outaouais (07)	9	5	56	2,92
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	1	100	0,47
Côte-Nord (09)	1	1	100	0,90
Nord-du-Québec (10)	7	1	14	24,14
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	2	2	100	1,82
Chaudière-Appalaches (12)	14	8	57	3,02
Laval (13)	1	1	100	0,44
Lanaudière (14)	6	0	0	3,77
Laurentides (15)	17	6	35	2,60
Montérégie (16)	147	38	25,9	10,23
Centre-du-Québec (17)	3	2	67	0,91
CS anglophones	13	12	92	1,97
TOTAL	351	133	37,9	4,16

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Prestations en télétravail chez le personnel professionnel

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 116 professionnels effectueraient leur prestation en télétravail cet automne en raison de la pandémie de COVID-19 en vertu d'une demande d'exemption acceptée à cet effet, ce qui correspond à 87,2 % des demandes d'exemption acceptées chez les professionnels (n=133). Le Tableau 9 présente les proportions des professionnels en télétravail par rapport au nombre total de postes occupés. Ce sont les CSS du Nord-du-Québec (3,45 %), de la Montérégie (2,02 %), de Montréal (1,88 %), de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1,82 %) ainsi que les CS anglophones (1,82 %) qui ont déclaré avoir une plus grande proportion de professionnels en télétravail.

Tableau 9 – Répartition du nombre et de la proportion de prestations en télétravail chez le personnel professionnel en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de prestations en télétravail (n=68 CSS/CS)	Proportion de professionnels en télétravail (%) (n=68 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	3	1,26
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	1	0,31
Capitale-Nationale (03)	3	0,44
Mauricie (04)	2	0,72
Estrie (05)	6	1,68
Montréal (06)	35	1,88
Outaouais (07)	4	1,30
Abitibi-Témiscamingue (08)	0	0,00
Côte-Nord (09)	1	0,90
Nord-du-Québec (10)	1	3,45
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	2	1,82
Chaudière-Appalaches (12)	8	1,72
Laval (13)	1	0,44
Lanaudière (14)	0	0,00
Laurentides (15)	6	0,92
Montérégie (16)	29	2,02
Centre-du-Québec (17)	2	0,61
CS anglophones	12	1,82
TOTAL	116	1,37

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Postes supplémentaires chez le personnel professionnel

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 34 ont été en mesure d'évaluer le nombre de postes supplémentaires chez le personnel professionnel en lien avec la COVID-19, soit 50 %. Selon ces 34 CSS/CS, 17 CSS/CS ont déclaré avoir créé un total de 95 postes supplémentaires de professionnels en raison de la pandémie de COVID-19 (voir Tableau 10). Le fait que certains CS/CSS n'ont pu répondre à cette question peut expliquer l'absence de postes supplémentaires déclarés dans certaines régions.

Tableau 10 – Répartition du nombre de postes supplémentaires chez le personnel professionnel en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de postes supplémentaires (n=34 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	0
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	0
Capitale-Nationale (03)	1
Mauricie (04)	2
Estrie (05)	0
Montréal (06)	50
Outaouais (07)	3
Abitibi-Témiscamingue (08)	1
Côte-Nord (09)	5
Nord-du-Québec (10)	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0
Chaudière-Appalaches (12)	5
Laval (13)	1
Lanaudière (14)	5
Laurentides (15)	2
Montérégie (16)	7
Centre-du-Québec (17)	5
CS anglophones	8
TOTAL	95

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

7.3 Personnel de soutien

Demandes d'exemption chez le personnel de soutien

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 1 044 demandes d'exemption ont été acceptées chez le personnel de soutien en raison de la pandémie de COVID-19, parmi les 3 100 demandes effectuées, soit un pourcentage de 33,7 %.

Le Tableau 11 présente notamment les proportions de demandes d'exemption chez le personnel de soutien par rapport au nombre total de postes occupés. Les CSS des régions du Nord-du-Québec (13,1 %), de Montréal (12,1 %), de la Montérégie (11,4 %), du Bas-Saint-Laurent (5,57 %) et de l'Estrie (4,20 %) sont ceux avec une plus grande proportion de demandes d'exemption chez le personnel de soutien.

Tableau 11 - Répartition du nombre et de la proportion de demandes d'exemption émises et acceptées chez le personnel de soutien en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de demandes d'exemption	Nombre d'exemption acceptées	Proportion d'exemption acceptées (%)	Proportion de demandes d'exemption (%) (n=68 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	86	34	39,5	5,57
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	33	6	18	1,60
Capitale-Nationale (03)	79	49	62,0	1,74
Mauricie (04)	18	10	56	1,31
Estrie (05)	90	70	78	4,20
Montréal (06)	1 190	422	35,5	12,07
Outaouais (07)	46	27	59	1,98
Abitibi-Témiscamingue (08)	7	4	57	0,52
Côte-Nord (09)	2	1	50	0,24
Nord-du-Québec (10)	18	1	6	13,14
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	1	1	100	0,16
Chaudière-Appalaches (12)	73	26	36	2,51
Laval (13)	74	31	42	2,87
Lanaudière (14)	20	13	65	1,25
Laurentides (15)	119	28	23,5	2,60
Montérégie (16)	1 120	250	22,3	11,38
Centre-du-Québec (17)	10	3	30	0,47
CS anglophones	114	68	60	1,76
TOTAL	3 100	1 044	33,7	5,45

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Prestations en télétravail chez le personnel de soutien

En date du 19 octobre 2020, 297 employés du personnel de soutien effectueraient leur prestation en télétravail cet automne en raison de la pandémie de COVID-19 en vertu d'une demande d'exemption acceptée à cet effet, ce qui correspond à 28,4 % des demandes d'exemption acceptées chez le personnel de soutien (n=1 044). Le Tableau 12 présente les proportions du personnel de soutien en télétravail par rapport au nombre total de postes occupés. Les CSS des régions de l'Estrie (1,31 %), du Bas-Saint-Laurent (0,78 %), de Chaudière-Appalaches (0,76 %), de la Capitale-Nationale (0,73 %) et du Nord-du-Québec (0,73 %) sont ceux ayant déclaré une plus grande proportion de personnel de soutien en télétravail.

Tableau 12 - Répartition du nombre et de la proportion de prestations en télétravail chez le personnel de soutien en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de prestations en télétravail (n=68 CSS/CS)	Proportion de personnel de soutien en télétravail (%) (n=68 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	12	0,78
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	3	0,15
Capitale-Nationale (03)	33	0,73
Mauricie (04)	5	0,36
Estrie (05)	28	1,31
Montréal (06)	65	0,66
Outaouais (07)	11	0,47
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	0,07
Côte-Nord (09)	1	0,12
Nord-du-Québec (10)	1	0,73
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0,00
Chaudière-Appalaches (12)	22	0,76
Laval (13)	8	0,31
Lanaudière (14)	0	0,00
Laurentides (15)	6	0,13
Montérégie (16)	56	0,57
Centre-du-Québec (17)	3	0,14
CS anglophones	42	0,65
TOTAL	297	0,52

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Postes supplémentaires chez le personnel de soutien

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage en date du 19 octobre 2020, 33 ont été en mesure d'évaluer le nombre de postes supplémentaires chez le personnel de soutien en lien avec la COVID-19, soit 49 %. Selon ces 33 CSS/CS, 30 CSS/CS ont déclaré avoir créé un total de 1 528 postes supplémentaires de professionnels en raison de la pandémie de COVID-19 (voir Tableau 13). Le fait que certains CS/CSS n'ont pu répondre à cette question peut expliquer l'absence de postes supplémentaires déclarés dans certaines régions.

Tableau 13 - Répartition du nombre de postes supplémentaires chez le personnel de soutien en raison de la pandémie de COVID-19 selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Nombre de postes supplémentaires (n=33 CSS/CS)
Bas-Saint-Laurent (01)	32
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	3
Capitale-Nationale (03)	50
Mauricie (04)	229
Estrie (05)	41
Montréal (06)	573
Outaouais (07)	44
Abitibi-Témiscamingue (08)	13
Côte-Nord (09)	15
Nord-du-Québec (10)	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	40
Chaudière-Appalaches (12)	38
Laval (13)	0
Lanaudière (14)	125
Laurentides (15)	22
Montérégie (16)	261
Centre-du-Québec (17)	10
CS anglophones	32
TOTAL	1 528

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

8. MESURE POUR LES PERSONNES RETRAITÉES DE L'ÉDUCATION¹⁷

La nouvelle mesure prévue au décret n° 964-2020 du 21 septembre 2020 vise toute personne retraitée du réseau scolaire depuis le 1^{er} juillet 2015 qui est titulaire d'une autorisation d'enseigner au Québec et qui est présentement à l'emploi pour dispenser l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire ou secondaire¹⁸. Ce volet du sondage permet notamment de comparer le nombre d'embauches avant (données au 20 septembre 2020) et après la mise en œuvre de cette mesure (données au 19 octobre 2020).

8.1 Avant la mise en œuvre de la mesure

Nombre de personnes retraitées à l'emploi

En date du 20 septembre 2020, soit avant la mise en œuvre de la mesure pour bonifier la rémunération des personnes retraitées de l'éducation qui effectuent un retour à l'enseignement (appelée ci-dessous la mesure)¹⁹, 704 personnes retraitées étaient à l'emploi dans les CSS/CS du Québec, soit 60 à l'éducation préscolaire, 441 au niveau primaire et 203 au niveau secondaire.

Comme l'indique le Tableau 14, la grande majorité des personnes retraitées à l'emploi était des enseignants (n=655), dont 57 à l'éducation préscolaire, 410 au primaire et 188 au secondaire, ce qui représente respectivement 8,7 %, 62,6 % et 28,7 % de l'ensemble des enseignants retraités. Les autres personnes retraitées à l'emploi se répartissent comme suit : 20 membres du personnel-cadre et hors cadre, soit 11 au primaire (55 %) et 9 au secondaire (45 %), 8 professionnels, dont 3 à l'éducation préscolaire et 5 au primaire, ainsi que 21 membres du personnel de soutien, soit 15 au primaire (71 %) et 6 au secondaire (29 %).

Parmi l'ensemble des personnes retraitées déclarées à l'emploi (n=704), plus de la moitié était à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 (n=405, 57,5 %). Selon les catégories d'emplois, plus de la moitié des enseignants retraités à l'emploi (374 sur 655, 57,1 %) étaient à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015. Aussi, 12 des 20 membres du personnel-cadre et hors cadre étaient à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015. Des 8 professionnels retraités à l'emploi, 6 étaient retraités depuis le 1^{er} juillet 2015. Enfin, il y avait 13 membres du personnel de soutien à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 parmi les 21 retraités à l'emploi (62 %).

¹⁷ Les données relatives à la mesure pour les personnes retraitées de l'éducation qui concernent le nombre de retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure, le nombre de personnes embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure et la perception de l'efficacité de la mesure sont présentées par CSS/CS dans l'Annexe 3.

¹⁸ Décret n° 964-2020 du 21 septembre 2020

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/lois-reglements/decret-964-2020.pdf?1600787977>

¹⁹ Considérant que le Décret n° 964-2020 est entré en vigueur le 21 septembre, les personnes retraitées qui ont effectué un retour à l'enseignement avant cette date n'avaient pas droit à la bonification prévue au décret.

Tableau 14 – Nombre et proportions²⁰ de personnes retraitées à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure pour les personnes retraitées de l’éducation selon la catégorie de personnel et l’ordre d’enseignement (20 septembre 2020)

Catégorie de personnel	Précolaire		Primaire		Secondaire		Total
	N	%	N	%	N	%	N
Personnel enseignant	57	8,7	410	62,6	188	28,7	655
Personnel cadre et hors-cadre	0	0	11	55	9	45	20
Personnel professionnel	3	38	5	63	0	0	8
Personnel de soutien	0	0	15	71	6	29	21
Total des personnes retraitées	60	8,5 %	441	62,6 %	203	28,8 %	704

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Le Tableau 15 et la Figure 21 présentent la répartition des 704 retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure pour les retraités de l’éducation selon l’ordre d’enseignement et la région administrative des CSS et dans les CS anglophones²¹. La Figure montre que ce sont dans les régions de la Montérégie, de Laval et de la Capitale-Nationale où les retraités à l’emploi étaient les plus nombreux, en date du 20 septembre 2020.

²⁰ Les proportions par ordre d’enseignement sont calculées par rapport au total des personnes retraitées selon leur catégorie de personnel.

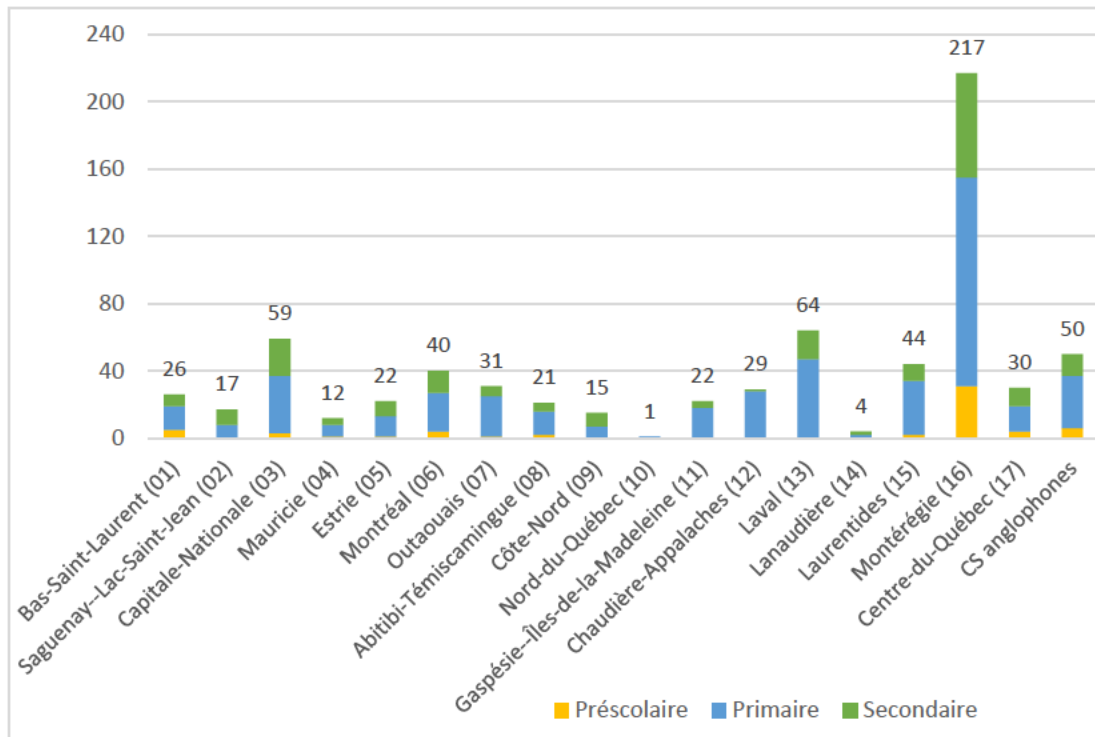
²¹ Les CS Crie et Kativik devaient faire l’objet d’une attention particulière dans l’analyse des données liées à cette mesure, mais en date du 6 novembre 2020, elles n’avaient pas répondu au formulaire de sondage.

Tableau 15 – Répartition du nombre de retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l’ordre d’enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)

Régions	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	5	14	7	26
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	0	8	9	17
Capitale-Nationale (03)	3	34	22	59
Mauricie (04)	1	7	4	12
Estrie (05)	1	12	9	22
Montréal (06)	4	23	13	40
Outaouais (07)	1	24	6	31
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	14	5	21
Côte-Nord (09)	0	7	8	15
Nord-du-Québec (10)	0	1	0	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	18	4	22
Chaudière-Appalaches (12)	0	28	1	29
Laval (13)	0	47	17	64
Lanaudière (14)	0	2	2	4
Laurentides (15)	2	32	10	44
Montérégie (16)	31	124	62	217
Centre-du-Québec (17)	4	15	11	30
CS anglophones	6	31	13	50
TOTAL	60	441	203	704

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Figure 21 – Répartition du nombre de retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l’ordre d’enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

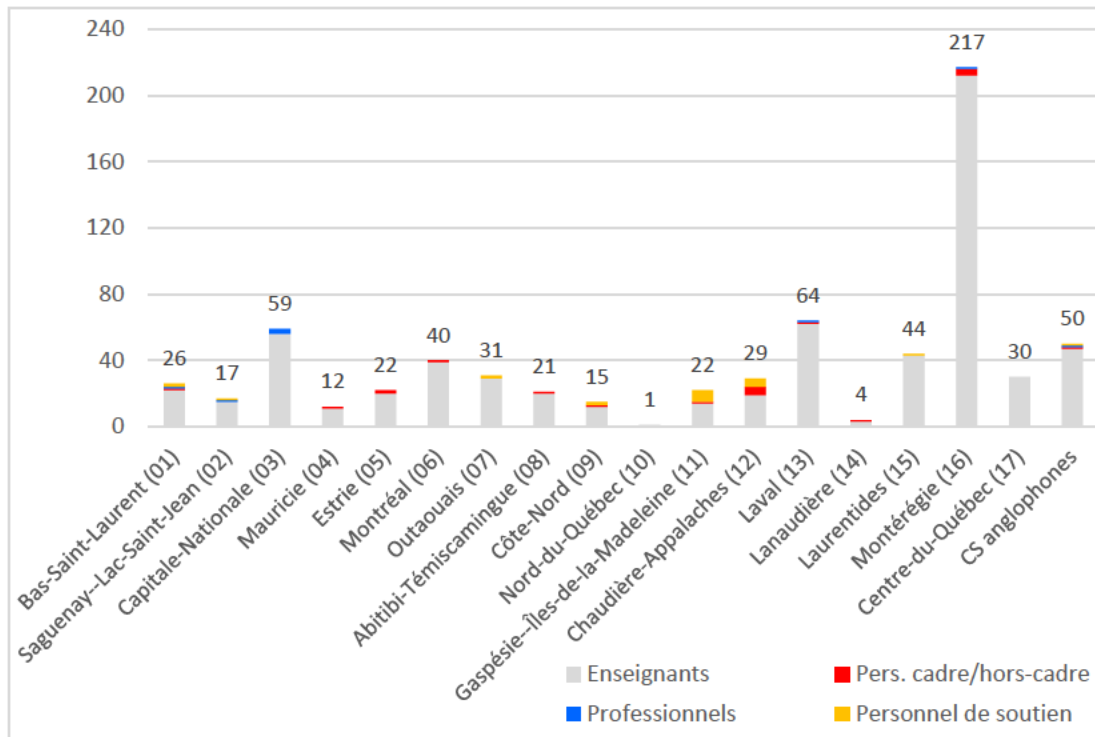
Le Tableau 16 et la Figure 22 présentent la répartition des 704 de retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel et la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. Les résultats montrent que ce sont principalement les enseignants retraités qui étaient à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure.

Tableau 16 – Répartition du nombre de retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l’ordre d’enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)

Régions	Enseignants	Pers. cadre /hors-cadre	Professionnels	Personnel de soutien	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	22	1	1	2	26
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	15	0	1	1	17
Capitale-Nationale (03)	56	0	3	0	59
Mauricie (04)	11	1	0	0	12
Estrie (05)	20	2	0	0	22
Montréal (06)	39	1	0	0	40
Outaouais (07)	29	0	0	2	31
Abitibi-Témiscamingue (08)	20	1	0	0	21
Côte-Nord (09)	12	1	0	2	15
Nord-du-Québec (10)	1	0	0	0	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	14	1	0	7	22
Chaudière-Appalaches (12)	19	5	0	5	29
Laval (13)	62	1	1	0	64
Lanaudière (14)	3	1	0	0	4
Laurentides (15)	43	0	0	1	44
Montréal (16)	212	4	1	0	217
Centre-du-Québec (17)	30	0	0	0	30
CS anglophones	47	1	1	1	50
TOTAL	655	20	8	21	704

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

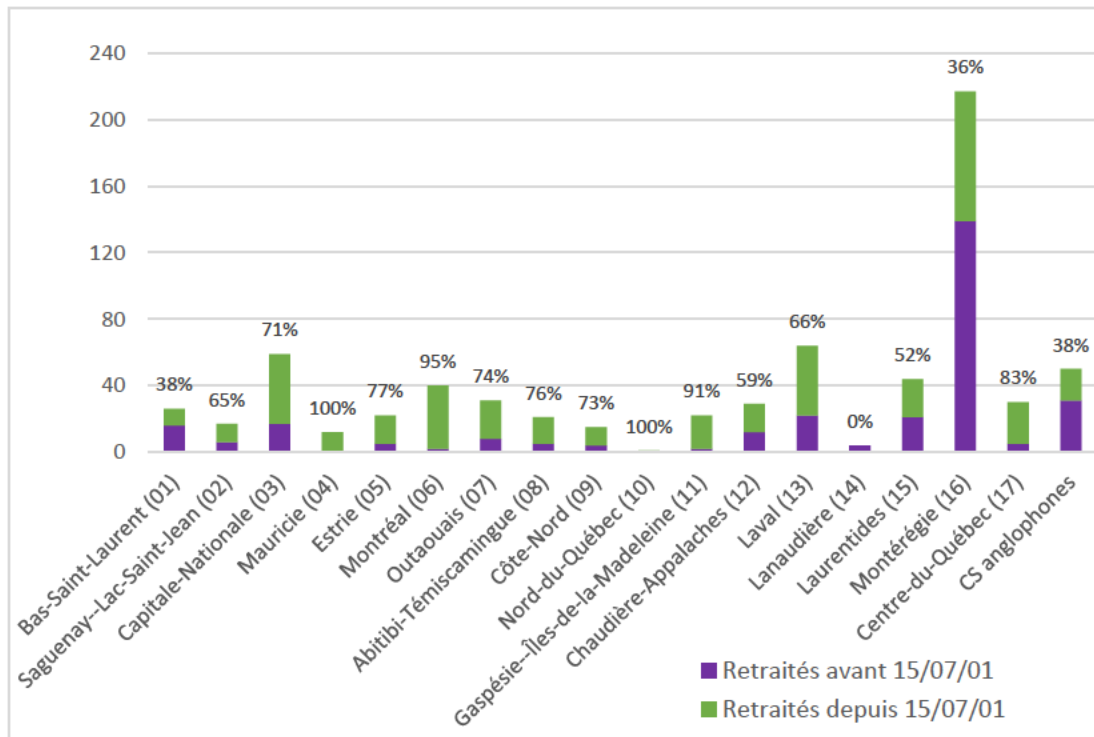
Figure 22 – Répartition du nombre de retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

La Figure 23 présente la répartition du nombre et de la proportion des retraités à l’emploi depuis le 1^{er} juillet 2015 avant la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones. Elle montre, qu’en date du 20 septembre 2020, les proportions de retraités à l’emploi qui avaient pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 varient grandement selon les régions administratives. Ces proportions sont respectivement de 35,9 % dans la région de la Montérégie, de 66 % dans la région de Laval et de 71 % dans la région de la Capitale-Nationale. Il s’agit des trois régions avec le plus grand nombre de retraités à l’emploi.

Figure 23 – Répartition (en %) des proportions des retraités depuis le 1^{er} juillet 2015 à l’emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

8.2 Après la mise en œuvre de la mesure

Nombre de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure

En date du 19 octobre 2020, selon les 68 CSS/CS ayant répondu au sondage, 412 personnes retraitées ont été embauchées à la suite de la mise en œuvre de la mesure. De ce nombre, 19 personnes ont été embauchées à l’éducation préscolaire, 275 au niveau primaire et 118 au niveau secondaire.

Le Tableau 17 présente la répartition du nombre et de la proportion de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure. Comme l’indique ce tableau, la grande majorité des nouvelles embauches concerne les enseignants (n=380), parmi lesquels 16 (4,2 %) sont à l’éducation préscolaire, 256 (67,4 %) au niveau primaire et 108 au niveau (28,4 %) au secondaire. Les autres embauches sont réparties parmi les membres du personnel-cadre et hors cadre (n=14; 9 au niveau primaire et 5 au niveau secondaire), les professionnels (6 au total; 3 au préscolaire et 3 au primaire) et les membres du personnel de soutien (12 au total; 7 au primaire et 5 au secondaire).

En date du 19 octobre 2020, parmi les nouvelles embauches de retraités depuis la mise en œuvre de la mesure (n=412), plus de la moitié (284, 68,9 %) étaient à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015. Parmi celles-ci, il y avait 264 enseignants à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure, soit 69,2 % des 380 enseignants retraités embauchés. Aussi, 7 des 14 membres du personnel-cadre et hors-cadre retraités embauchés étaient à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015. Quatre des 6 membres du personnel professionnel retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure étaient retraités depuis le 1^{er} juillet 2015. Enfin, 10 des 12 membres du personnel de soutien embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure étaient à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015.

Tableau 17 – Répartition du nombre et de la proportion des personnes retraitées à l’emploi après la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel et l’ordre d’enseignement (19 octobre 2020)

Catégorie de personnel	Préscolaire		Primaire		Secondaire		Total
	N	%	N	%	N	%	N
Personnel enseignant	16	4,2	256	67,4	108	28,4	380
Personnel cadre et hors-cadre	0	0	9	64	5	36	14
Personnel professionnel	3	50	3	50	0	0	6
Personnel de soutien	0	0	7	58	5	42	12
Total des personnes retraitées	19	4,6	275	66,7	118	28,6	412

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

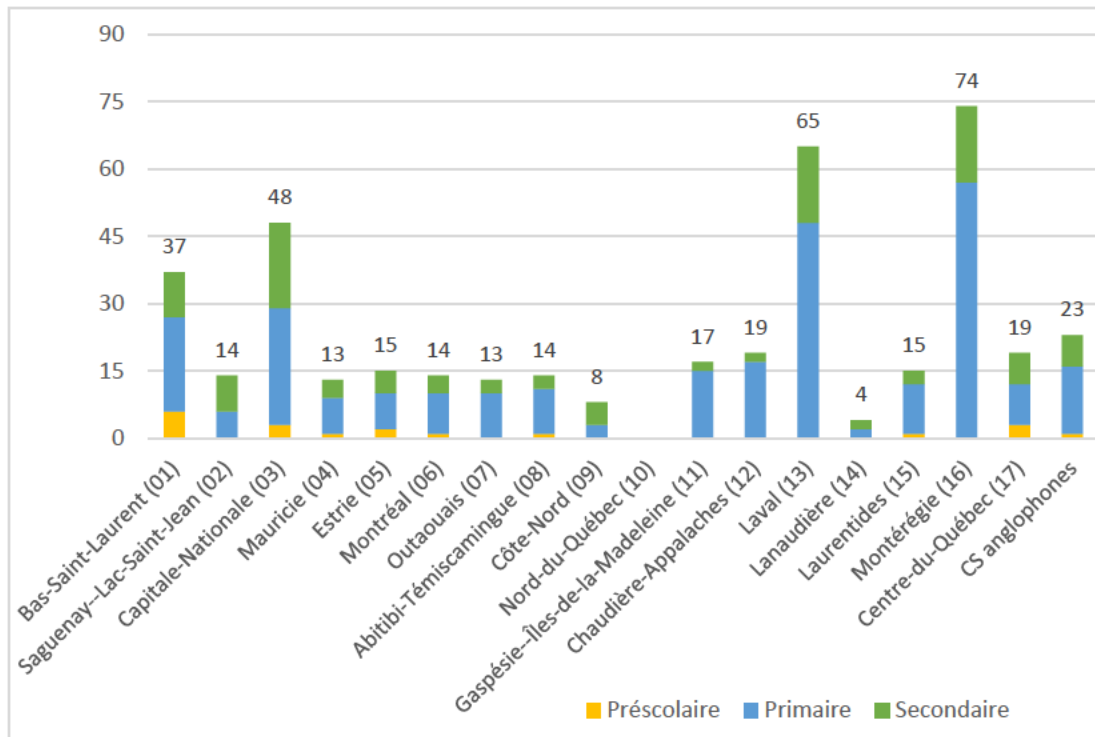
Le Tableau 18 et la Figure 24 présentent la répartition des 412 retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. La Figure 24 illustre que ce sont dans les régions de la Montérégie, de Laval et de la Capitale-Nationale que les retraités embauchés étaient le plus nombreux. Il s’agit des trois mêmes régions où il y avait le plus de retraités à l’emploi avant la mise en œuvre de cette mesure.

Tableau 18 – Répartition du nombre des retraités à l'emploi depuis la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	6	21	10	37
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	0	6	8	14
Capitale-Nationale (03)	3	26	19	48
Mauricie (04)	1	8	4	13
Estrie (05)	2	8	5	15
Montréal (06)	1	9	4	14
Outaouais (07)	0	10	3	13
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	10	3	14
Côte-Nord (09)	0	3	5	8
Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	15	2	17
Chaudière-Appalaches (12)	0	17	2	19
Laval (13)	0	48	17	65
Lanaudière (14)	0	2	2	4
Laurentides (15)	1	11	3	15
Montérégie (16)	0	57	17	74
Centre-du-Québec (17)	3	9	7	19
CS anglophones	1	15	7	23
TOTAL	19	275	118	412

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Figure 24 – Répartition du nombre de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

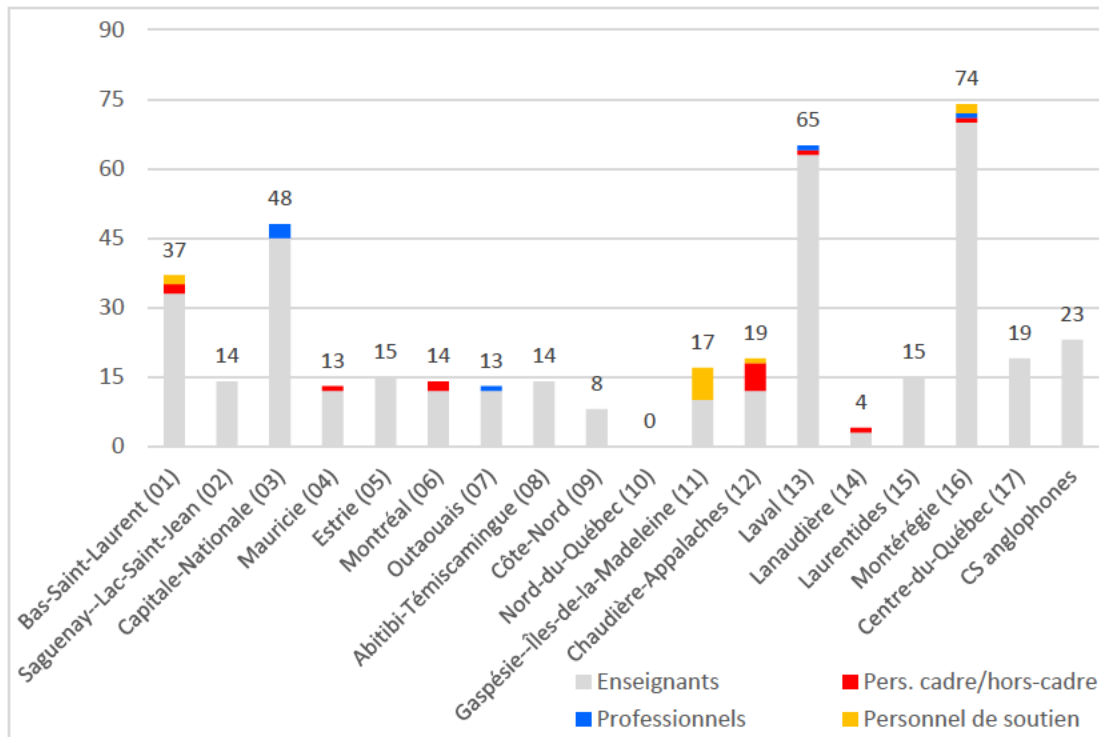
Le Tableau 19 et la Figure 25 présentent la répartition des 412 retraités embauchés après la mise en œuvre de la mesure pour les retraités de l'éducation selon la catégorie de personnel, la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. Les résultats montrent que ce sont principalement des enseignants qui ont été embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure.

Tableau 19 – Répartition du nombre de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)

Régions	Enseignants	Pers. cadre /hors-cadre	Professionnels	Personnel de soutien	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	33	2	0	2	37
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	14	0	0	0	14
Capitale-Nationale (03)	45	0	3	0	48
Mauricie (04)	12	1	0	0	13
Estrie (05)	15	0	0	0	15
Montréal (06)	12	2	0	0	14
Outaouais (07)	12	0	1	0	13
Abitibi-Témiscamingue (08)	14	0	0	0	14
Côte-Nord (09)	8	0	0	0	8
Nord-du-Québec (10)	0	0	0	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	10	0	0	7	17
Chaudière-Appalaches (12)	12	6	0	1	19
Laval (13)	63	1	1	0	65
Lanaudière (14)	3	1	0	0	4
Laurentides (15)	15	0	0	0	15
Montréal (16)	70	1	1	2	74
Centre-du-Québec (17)	19	0	0	0	19
CS anglophones	23	0	0	0	23
TOTAL	380	14	6	12	412

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

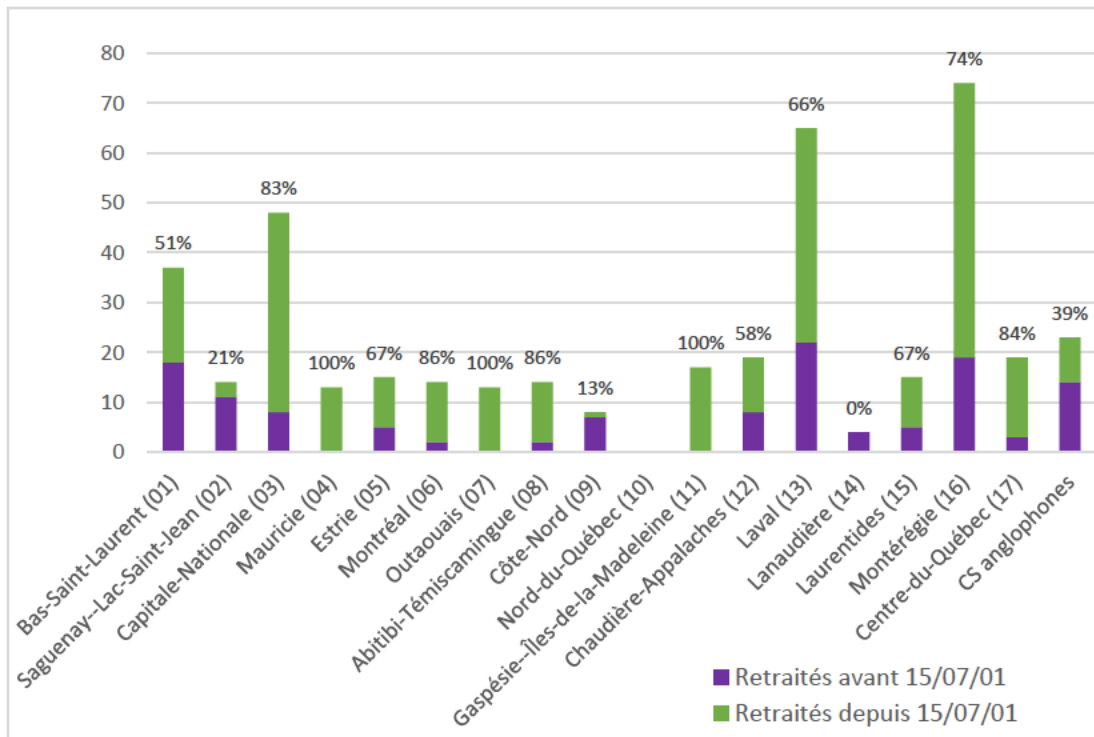
Figure 25 – Répartition du nombre de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel, la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

La Figure 26 présente la répartition du nombre et de la proportion des retraités depuis le 1^{er} juillet 2015 embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure par rapport au total de retraités embauchés selon la région administrative et les CS anglophones. En date du 19 octobre 2020, parmi tous les retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure, les régions où les proportions de personnes à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 sont plus élevées sont Lanaudière, Laval et la Capitale-Nationale qui sont également dans l'ordre les trois régions avec le plus de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure.

Figure 26 – Répartition des proportions (en %) des retraités depuis le 1^{er} juillet 2015 embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

8.3 Proportions de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre

Cette section porte sur les proportions de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure le 19 octobre 2020, soit un mois après la mise en œuvre de cette mesure, par rapport au nombre total de personnes retraitées à l’emploi dans le réseau de l’éducation.

Comme le montre le Tableau 20, plus du tiers des personnes retraitées à l’emploi (36,9 %) ont été embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure. Ces proportions sont respectivement de 24,1 % à l’éducation préscolaire, de 38,4 % au niveau primaire et de 36,8 % au niveau secondaire.

Le Tableau 20 présente les proportions des personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure sur l’ensemble des personnes retraitées à l’emploi avant et après la mise en œuvre de la mesure, selon la catégorie de personnel et l’ordre d’enseignement. Comme l’indique ce tableau, en ce qui concerne les enseignants, cette proportion est de 36,7 %, avec des proportions respectives de 21,9 % à l’éducation préscolaire, 38,4 % au primaire et 36,5 % au secondaire. Pour ce qui est du personnel-cadre et hors cadre, la proportion des retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure est de 41 %, avec des proportions spécifiques

respectives de 45 % (9 sur 20) au niveau primaire et de 36 % (5 sur 14) au niveau secondaire. Chez les professionnels, cette proportion est de 43 %, avec des proportions respectives de 50 % (3 sur 6) à l'éducation préscolaire et de 38 % (3 sur 8) au niveau primaire. Enfin, en ce qui concerne les membres du personnel de soutien, cette proportion est de 36 %, avec des proportions respectives de 32 % (7 sur 22) au niveau primaire et de 4 % (5 sur 11) au niveau secondaire.

Tableau 20 – Répartition des proportions (en %) des personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure pour les personnes retraitées de l'éducation selon la catégorie de personnel et l'ordre d'enseignement (20 septembre 2020 – 19 octobre 2020)

Catégorie de personnel	Préscolaire (%)	Primaire (%)	Secondaire (%)	Total (%)
Personnel enseignant	21,9	38,4	36,5	36,7
Personnel cadre et hors-cadre	-	45	36	41
Personnel professionnel	50	38	-	43
Personnel de soutien	-	32	45	36
Total des personnes retraitées	24,1	38,4	36,8	36,9

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Le Tableau 21 présente les proportions de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure par rapport au total de retraités à l'emploi antérieurement et des retraités embauchés depuis cette mise en œuvre selon la région administrative et les CS anglophones. Les résultats montrent que ce sont dans les régions du Bas-St-Laurent, de la Mauricie et de Laval que les proportions de retraités à l'emploi depuis la mise en œuvre de la mesure sont les plus élevées.

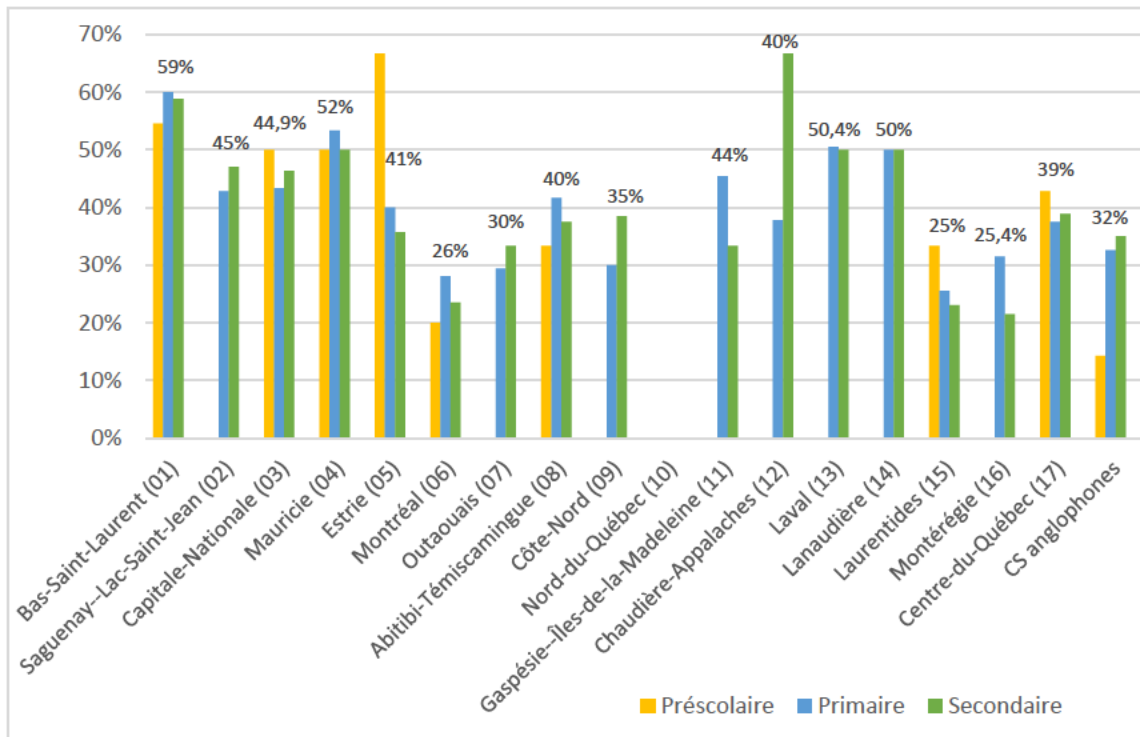
Tableau 21 – Répartition du nombre et de la proportion des retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020 - 19 octobre 2020)

Régions	Nombre de retraités à l'emploi <u>avant</u>	Nombre de retraités embauchés <u>depuis</u>	Total de retraités à l'emploi	Proportions de retraités embauchés <u>depuis</u> (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	26	37	63	59
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	17	14	31	45
Capitale-Nationale (03)	59	48	107	44,9
Mauricie (04)	12	13	25	52
Estrie (05)	22	15	37	41
Montréal (06)	40	14	54	26
Outaouais (07)	31	13	44	30
Abitibi-Témiscamingue (08)	21	14	35	40
Côte-Nord (09)	15	8	23	35
Nord-du-Québec (10)	1	0	1	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	22	17	39	44
Chaudière-Appalaches (12)	29	19	48	40
Laval (13)	64	65	129	50,4
Lanaudière (14)	4	4	8	50
Laurentides (15)	44	15	59	25
Montérégie (16)	217	74	291	25,4
Centre-du-Québec (17)	30	19	49	39
CS anglophones	50	23	73	32
TOTAL	704	412	1116	36,9

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

La Figure 26 présente les proportions de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure (par rapport au total des retraités à l'emploi antérieurement et des retraités embauchés depuis) selon la région administrative et les CS anglophones, pour chaque ordre d'enseignement. Les étiquettes de cette figure présentent les proportions de retraités à l'emploi depuis la mise en œuvre de la mesure pour chaque région et les CS anglophones.

Figure 26 – Répartition des proportions (en %) des retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020 - 19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

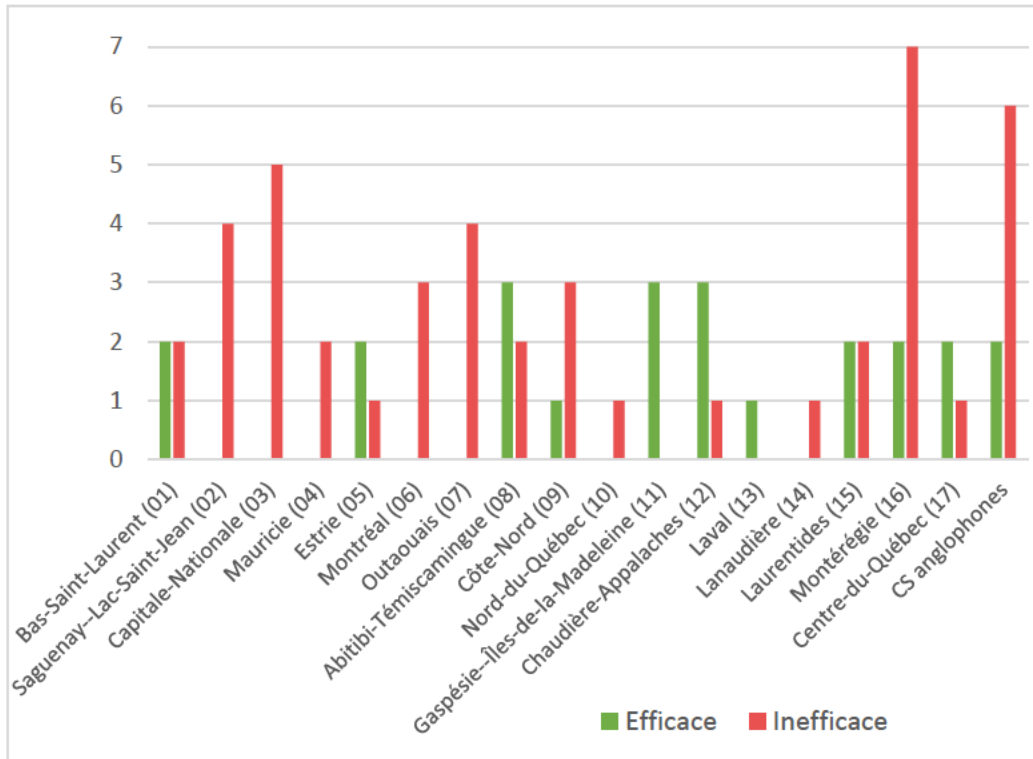
8.4 Efficacité de la mesure

Conception de l'efficacité de la mesure

Les CS/CSS ont été appelées à se prononcer à propos de l'efficacité de cette nouvelle mesure. Parmi les 68 répondants du sondage, un tiers d'entre eux (34 %) considère la mesure comme étant efficace (n=23).

La Figure 27 présente la répartition des répondants à cet effet selon la région administrative et pour les CS anglophones. Il y a une majorité de CSS qui considèrent cette mesure efficace, soit dans les régions de l'Estrie, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, de Chaudière-Appalaches, de Laval et du Centre-du-Québec. Les régions où se trouvent des proportions plus importantes de CSS qui considèrent la mesure inefficace sont la Capitale-Nationale, la Mauricie, Montréal, l'Outaouais, la Côte-Nord, la Montérégie, ainsi que les CS anglophones.

Figure 27 - Répartition de la perception des CSS/CS (en %) de l'efficacité de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

ANNEXE 1

Sondage sur les effectifs du personnel scolaire – Rentrée 2020

Collecte du 19 octobre 2020

Liste des centres de services scolaires et des commissions scolaires n'ayant pas répondu au sondage du 19 octobre 2020

Nom region	Nom CSS/CS	Participation au sondage du 24 août	Participation au sondage du 18 septembre
Montréal (06)	CS Kativik		
	CS English-Montréal		
Nord-du-Québec (10)	CS crie		
Lanaudière (14)	CSS des Affluents	✓	✓

Liste des centres de services scolaires et des commissions scolaires qui ont répondu au sondage du 19 octobre 2020

Nom region	Nom CSS/CS	Participation au sondage du 24 août	Participation au sondage du 18 septembre
Bas-Saint-Laurent (01)	CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup		✓
	CSS des Monts-et-Marées	✓	
	CSS des Phares	✓	✓
	CSS du Fleuve-et-des-Lacs	✓	✓
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	CSS des Rives-du-Saguenay		✓
	CSS du Pays-des-Bleuets	✓	✓
	CSS du Lac-Saint-Jean	✓	✓
	CSS De La Jonquière	✓	✓
Capitale-Nationale (03)	CS Central Québec		✓
	CSS de Charlevoix	✓	✓
	CSS de la Capitale	✓	✓
	CSS des Découvreurs	✓	✓
	CSS des Premières-Seigneuries	✓	✓
	CSS de Portneuf	✓	✓
Mauricie (04)	CSS du Chemin-du-Roy	✓	✓
	CSS de l'Énergie	✓	✓
Estrie (05)	CSS des Hauts-Cantons	✓	✓
	CSS des Sommets		
	CSS de la Région-de-Sherbrooke	✓	✓
	CS Eastern Townships	✓	✓
Montréal (06)	CSS de la Pointe-de-l'Île	✓	✓
	CSS de Montréal	✓	✓
	CS Lester-B.-Pearson		
	CSS Marguerite-Bourgeoys	✓	✓
Outaouais (07)	CSS des Draveurs	✓	✓
	CSS des Portages-de-l'Outaouais	✓	✓
	CSS au Coeur-des-Vallées	✓	✓
	CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	✓	✓
	CS Western Québec		

Nom region	Nom CSS/CS	Participation au sondage du 24 août	Participation au sondage du 18 septembre
Abitibi-Témiscamingue (08)	CSS de l'Or-et-des-Bois		
	CSS du Lac-Témiscamingue	✓	✓
	CSS de Rouyn-Noranda	✓	✓
	CSS Harricana	✓	✓
	CSS du Lac-Abitibi	✓	✓
Côte-Nord (09)	CS du Littoral	✓	✓
	CSS de l'Estuaire	✓	✓
	CSS du Fer	✓	✓
	CSS de la Moyenne-Côte-Nord	✓	✓
Nord-du-Québec (10)	CSS de la Baie-James	✓	✓
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	CSS René-Lévesque		✓
	CSS des Chic-Chocs	✓	✓
	CSS des Îles	✓	
	CS Eastern Shores	✓	✓
Chaudière-Appalaches (12)	CSS de la Côte-du-Sud	✓	✓
	CSS des Appalaches	✓	✓
	CSS de la Beauce-Etchemin	✓	✓
	CSS des Navigateurs	✓	✓
Laval (13)	CSS de Laval	✓	✓
Lanaudière (14)	CSS des Samares	✓	✓
Laurentides (15)	CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	✓	✓
	CSS de la Rivière-du-Nord	✓	✓
	CSS des Laurentides	✓	
	CSS Pierre-Neveu	✓	✓
	CS Sir-Wilfrid-Laurier	✓	✓
Montérégie (16)	CSS des Hautes-Rivières		✓
	CSS Marie-Victorin		✓
	CSS des Trois-Lacs		✓
	CSS de Sorel-Tracy	✓	✓
	CSS de Saint-Hyacinthe	✓	✓
	CSS des Grandes-Seigneuries		
	CSS des Patriotes	✓	✓
	CSS du Val-des-Cerfs	✓	✓
	CSS de la Vallée-des-Tisserands	✓	✓
	CS Riverside	✓	✓
CS New Frontiers	✓	✓	
Centre-du-Québec (17)	CSS des Chênes		✓
	CSS de la Riveraine	✓	✓
	CSS des Bois-Francis	✓	✓

ANNEXE 2

Sondage sur les effectifs du personnel scolaire – Rentrée 2020

Collecte du 19 octobre 2020

Nombre d'exemptions par CSS/CS

Nom region	Nom CSS/CS	Nombre d'exemptions demandées				Nombre d'exemptions acceptées				Nombre d'exemptions pour prestation en télétravail			
		Enseignant	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Professionnel	Soutien	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	42	4	20	11	1	8	11	1	2	66	20	14
	CSS des Monts-et-Marées	14	1	14	14	1	13	4	1	3	29	28	8
	CSS des Phares	102	0	43	21	0	5	21	0	5	145	26	26
	CSS du Fleuve-et-des-Lacs	7	2	9	4	1	8	4	1	2	18	13	7
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	CSS De La Jonquière	31	0	27	3	0	2	3	0	1	58	5	4
	CSS des Rives-du-Saguenay	3	0	0	3	0	0	1	0	0	3	3	1
	CSS du Lac-Saint-Jean	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1
	CSS du Pays-des-Bleuets	8	1	6	5	1	4	4	1	2	15	10	7
Capitale-Nationale (03)	CSS de Charlevoix	8	1	2	3	0	2	3	0	2	11	5	5
	CSS de la Capitale	15	0	14	15	0	14	15	0	7	29	29	22
	CSS de Portneuf	20	2	17	9	2	0	9	1	0	39	11	10
	CSS des Découvreurs	14	0	16	4	0	3	4	0	2	30	7	6
	CSS des Premières-Seigneuries	23	3	30	22	2	30	19	2	22	56	54	43
Mauricie (04)	CSS de l'Énergie	4	1	7	2	1	6	2	1	1	12	9	4
	CSS du Chemin-du-Roy	12	1	11	6	1	4	6	1	4	24	11	11
Estrie (05)	CSS de la Région-de-Sherbrooke	35	6	38	30	3	30	30	3	13	79	63	46
	CSS des Hauts-Cantons	41	3	34	27	3	33	6	2	13	78	63	21
	CSS des Sommets	8	1	18	7	1	7	7	1	2	27	15	10
Montréal (06)	CSS de la Pointe-de-l'Île	45	5	4	25	3	4	20	3	1	54	32	24
	CSS de Montréal	1067	80	1051	250	25	370	250	25	51	2198	645	326
	CSS Marguerite-Bourgeoys	167	19	135	83	11	48	57	7	13	321	142	77
Outaouais (07)	CSS au Coeur-des-Vallées	7	2	11	7	2	10	4	1	5	20	19	10
	CSS des Draveurs	19	3	15	17	0	7	17	0	4	37	24	21
	CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	5	1	5	3	1	2	2	1	0	11	6	3
	CSS des Portages-de-l'Outaouais	24	3	15	13	2	8	13	2	2	42	23	17
Abitibi-Témiscamingue (08)	CSS de l'Or-et-des-Bois	5	0	6	0	0	3	0	0	0	11	3	0
	CSS de Rouyn-Noranda	1	1	0	1	1	0	0	0	0	2	2	0
	CSS du Lac-Abitibi	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1
	CSS du Lac-Témiscamingue	0	0	1	0	0	1	0	0	1	1	1	1
	CSS Harricana	2	0	0	2	0	0	2	0	0	2	2	2
Côte-Nord (09)	CSS de la Moyenne-Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS de l'Estuaire	7	0	0	7	0	0	6	0	0	7	7	6
	CSS du Fer	7	0	2	5	0	1	5	0	1	9	6	6
	CSS du Littoral	0	1	0	0	1	0	0	1	0	1	1	1
Nord-du-Québec (10)	CSS de la Baie-James	30	7	18	8	1	1	2	1	1	55	10	4
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	CSS des Chic-Chocs	2	0	0	2	0	0	2	0	0	2	2	2
	CSS des Îles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS René-Lévesque	6	2	1	6	2	1	5	2	0	9	9	7
Chaudière-Appalaches (12)	CSS de la Beauce-Etchemin	8	2	3	7	2	2	7	2	2	13	11	11
	CSS de la Côte-du-Sud	11	1	9	7	1	2	4	1	2	21	10	7
	CSS des Appalaches	4	1	4	4	1	4	3	1	0	9	9	4
	CSS des Navigateurs	51	10	57	13	4	18	13	4	18	118	35	35

Nom region	Nom CSS/CS	Nombre d'exemptions demandées				Nombre d'exemptions acceptées				Nombre d'exemptions pour prestation en télétravail			
		Enseignant	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Professionnel	Soutien	Total
Laval (13)	CSS de Laval	89	1	74	47	1	31	40	1	8	164	79	49
Lanaudière (14)	CSS des Samares	19	6	20	2	0	13	2	0	0	45	15	2
Laurentides (15)	CSS de la Rivière-du-Nord	95	7	71	88	1	13	85	1	2	173	102	88
	CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	48	5	32	39	0	2	39	0	2	85	41	41
	CSS des Laurentides	15	3	3	11	3	2	11	3	2	21	16	16
	CSS Pierre-Neveu	9	2	13	3	2	11	1	2	0	24	16	3
Montérégie (16)	CSS de la Vallée-des-Tisserands	65	5	67	9	3	12	9	3	11	137	24	23
	CSS de Saint-Hyacinthe	74	16	62	46	10	25	20	9	6	152	81	35
	CSS de Sorel-Tracy	20	0	10	9	0	4	6	0	2	30	13	8
	CSS des Grandes-Seigneuries	75	6	87	28	2	49	28	2	8	168	79	38
	CSS des Hautes-Rivières	30	8	29	16	7	22	7	2	12	67	45	21
	CSS des Patriotes	90	12	131	40	8	51	28	5	6	233	99	39
	CSS des Trois-Lacs	11	0	7	11	0	5	8	0	0	18	16	8
	CSS du Val-des-Cerfs	10	3	10	10	3	9	8	3	4	23	22	15
	CSS Marie-Victorin	636	97	717	57	5	73	45	5	7	1450	135	57
Centre-du-Québec (17)	CSS de la Riveraine	4	1	2	4	1	1	4	1	1	7	6	6
	CSS des Bois-Francs	4	2	4	4	1	2	4	1	2	10	7	7
	CSS des Chênes	10	0	4	9	0	0	9	0	0	14	9	9
CS anglophones	CS Central Québec	11	0	4	7	0	1	6	0	0	15	8	6
	CS Eastern Townships	11	0	3	8	0	2	7	0	0	14	10	7
	CS Lester-B.-Pearson	65	1	46	36	1	25	27	1	7	112	62	35
	CS Western Québec	110	1	10	20	0	8	15	0	7	121	28	22
	CS Eastern Shores	0	1	1	0	1	0	0	1	0	2	1	1
	CS Sir-Wilfrid-Laurier	46	5	28	38	5	17	38	5	17	79	60	60
	CS New Frontiers	8	0	7	8	0	7	8	0	3	15	15	11
	CS Riverside	18	5	15	14	5	8	14	5	8	38	27	27
Total		3430	351	3100	1212	133	1044	1032	116	297	6881	2389	1445

ANNEXE 3

Sondage sur les effectifs du personnel scolaire – Rentrée 2020

Collecte du 19 octobre 2020

Données sur la mesure pour les retraités de l'éducation par CSS/CS

Personnes retraitées à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure															
Nom region	Nom CSS/CS	Précolaire			Primaire					Secondaire				Total des retraités à l'emploi	À l'emploi - (retraités depuis 15/07/01)
		Enseignant	Professionnel	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Soutien	Total		
Bas-Saint-Laurent (01)	CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	2
	CSS des Monts-et-Marées	0	0	0	3	0	1	0	4	0	0	0	0	4	4
	CSS des Phares	5	0	5	10	0	0	0	10	0	1	2	3	18	2
	CSS du Fleuve-et-des-Lacs	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	2
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	CSS De La Jonquière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS des Rives-du-Saguenay	0	0	0	1	0	0	0	1	5	0	0	5	6	0
	CSS du Lac-Saint-Jean	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	2
	CSS du Pays-des-Bleuets	0	0	0	5	0	1	1	7	2	0	0	2	9	9
Capitale-Nationale (03)	CS Central Québec	0	0	0	1	0	0	1	2	0	0	0	0	2	2
	CSS de Charlevoix	0	0	0	6	0	0	0	6	3	0	0	3	9	0
	CSS de la Capitale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS de Portneuf	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	3	3
	CSS des Découvreurs	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2
	CSS des Premières-Seigneuries	0	3	3	23	0	0	0	23	19	0	0	19	45	37
Mauricie (04)	CSS de l'Énergie	1	0	1	3	0	0	0	3	2	1	0	3	7	7
	CSS du Chemin-du-Roy	0	0	0	4	0	0	0	4	1	0	0	1	5	5
Estrie (05)	CS Eastern Townships	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS de la Région-de-Sherbrooke	0	0	0	3	0	0	0	3	1	1	0	2	5	0
	CSS des Hauts-Cantons	1	0	1	3	0	0	0	3	2	0	0	2	6	6
	CSS des Sommets	0	0	0	6	0	0	0	6	4	1	0	5	11	11
Montréal (06)	CS Lester-B.-Pearson	6	0	6	14	0	0	0	14	5	0	0	5	25	7
	CSS de la Pointe-de-l'Île	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS de Montréal	4	0	4	22	1	0	0	23	13	0	0	13	40	38
	CSS Marguerite-Bourgeoys	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Outaouais (07)	CS Western Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS au Coeur-des-Vallées	0	0	0	1	0	0	1	2	0	0	1	1	3	1
	CSS des Draveurs	0	0	0	11	0	0	0	11	2	0	0	2	13	9
	CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	1	0	1	4	0	0	0	4	1	0	0	1	6	5
	CSS des Portages-de-l'Outaouais	0	0	0	7	0	0	0	7	2	0	0	2	9	8

Nom region	Nom CSS/CS	Précolaire			Primaire					Secondaire				Total des retraités à l'emploi	À l'emploi - (retraités depuis 15/07/01)
		Enseignant	Professionnel	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Soutien	Total		
Abitibi-Témiscamingue (08)	CSS de l'Or-et-des-Bois	0	0	0	3	1	0	0	4	1	0	0	1	5	4
	CSS de Rouyn-Noranda	1	0	1	5	0	0	0	5	0	0	0	0	6	6
	CSS du Lac-Abitibi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1
	CSS du Lac-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	0
	CSS Harricana	1	0	1	5	0	0	0	5	1	0	0	1	7	5
Côte-Nord (09)	CSS de la Moyenne-Côte-Nord	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
	CSS de l'Estuaire	0	0	0	1	0	0	0	1	3	0	0	3	4	0
	CSS du Fer	0	0	0	3	0	0	1	4	1	1	1	3	7	7
	CSS du Littoral	0	0	0	1	0	0	0	1	2	0	0	2	3	3
Nord-du-Québec (10)	CSS de la Baie-James	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	CS Eastern Shores	0	0	0	1	0	1	0	2	0	1	0	1	3	3
	CSS des Chic-Chocs	0	0	0	5	0	0	0	5	1	1	0	2	7	5
	CSS des Îles	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	4	4
	CSS René-Lévesque	0	0	0	3	0	0	6	9	1	0	1	2	11	11
Chaudière-Appalaches (12)	CSS de la Beauce-Etchemin	0	0	0	0	0	0	4	4	1	0	0	1	5	0
	CSS de la Côte-du-Sud	0	0	0	6	0	0	1	7	0	0	0	0	7	3
	CSS des Appalaches	0	0	0	8	3	0	0	11	0	0	0	0	11	8
	CSS des Navigateurs	0	0	0	4	2	0	0	6	0	0	0	0	6	6
Laval (13)	CSS de Laval	0	0	0	46	0	1	0	47	16	1	0	17	64	42
Lanaudière (14)	CSS des Samares	0	0	0	2	0	0	0	2	1	1	0	2	4	0
Laurentides (15)	CS Sir-Wilfrid-Laurier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS de la Rivière-du-Nord	0	0	0	16	0	0	0	16	0	0	0	0	16	1
	CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2	0	2	14	0	0	0	14	7	0	1	8	24	18
	CSS des Laurentides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS Pierre-Neveu	0	0	0	2	0	0	0	2	2	0	0	2	4	4
Montérégie (16)	CS New Frontiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CS Riverside	0	0	0	13	0	0	0	13	7	0	0	7	20	7
	CSS de la Vallée-des-Tisserands	0	0	0	4	1	0	0	5	0	0	0	0	5	4
	CSS de Saint-Hyacinthe	0	0	0	3	0	0	0	3	1	0	0	1	4	4
	CSS de Sorel-Tracy	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS des Grandes-Seigneuries	31	0	31	80	0	0	0	80	55	0	0	55	166	41
	CSS des Hautes-Rivières	0	0	0	3	2	0	0	5	0	0	0	0	5	0
	CSS des Patriotes	0	0	0	13	0	0	0	13	6	0	0	6	19	14
	CSS des Trois-Lacs	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	3	3
	CSS du Val-des-Cerfs	0	0	0	10	0	1	0	11	0	0	0	0	11	11
CSS Marie-Victorin	0	0	0	3	1	0	0	4	0	0	0	0	4	1	
Centre-du-Québec (17)	CSS de la Riveraine	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1
	CSS des Bois-Francis	2	0	2	8	0	0	0	8	4	0	0	4	14	13
	CSS des Chênes	2	0	2	7	0	0	0	7	6	0	0	6	15	11
		57	3	60	410	11	5	15	441	188	9	6	203	704	405

Personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure																
Nom region	Nom CSS/CS	Précolaire			Primaire					Secondaire				Total des retraités embauchés	Embauchés retraités depuis 15/07/01	Perception de l'efficacité de la mesure
		Enseignant	Professionnel	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Soutien	Total			
Bas-Saint-Laurent (01)	CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	2	2	Non
	CSS des Monts-et-Marées	0	0	0	7	0	0	0	7	2	0	0	2	9	8	Oui
	CSS des Phares	5	0	5	10	0	0	0	10	0	1	2	3	18	2	Non
	CSS du Fleuve-et-des-Lacs	1	0	1	3	1	0	0	4	3	0	0	3	8	7	Oui
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	CSS De La Jonquière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS des Rives-du-Saguenay	0	0	0	4	0	0	0	4	7	0	0	7	11	0	Non
	CSS du Lac-Saint-Jean	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Non
	CSS du Pays-des-Bleuets	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	Non
Capitale-Nationale (03)	CS Central Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS de Charlevoix	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS de la Capitale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS de Portneuf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS des Découvreurs	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Non
	CSS des Premières-Seigneuries	0	3	3	24	0	0	0	24	19	0	0	19	46	38	Non
Mauricie (04)	CSS de l'Énergie	1	0	1	4	0	0	0	4	2	1	0	3	8	8	Non
	CSS du Chemin-du-Roy	0	0	0	4	0	0	0	4	1	0	0	1	5	5	Non
Estrie (05)	CS Eastern Townships	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	Non
	CSS de la Région-de-Sherbrooke	0	0	0	2	0	0	0	2	3	0	0	3	5	0	Oui
	CSS des Hauts-Cantons	2	0	2	4	0	0	0	4	2	0	0	2	8	8	Non
	CSS des Sommets	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Oui
Montréal (06)	CS Lester-B.-Pearson	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	1	Non
	CSS de la Pointe-de-l'Île	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	3	3	Non
	CSS de Montréal	1	0	1	4	2	0	0	6	4	0	0	4	11	9	Non
	CSS Marguerite-Bourgeoys	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
Outaouais (07)	CS Western Québec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS au Coeur-des-Vallées	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Non
	CSS des Draveurs	0	0	0	7	0	1	0	8	3	0	0	3	11	11	Non
	CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS des Portages-de-l'Outaouais	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
Abitibi-Témiscamingue (08)	CSS de l'Or-et-des-Bois	0	0	0	3	0	0	0	3	0	0	0	0	3	3	Oui
	CSS de Rouyn-Noranda	1	0	1	5	0	0	0	5	0	0	0	0	6	6	Non
	CSS du Lac-Abitibi	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	Oui
	CSS du Lac-Témiscamingue	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS Harricana	0	0	0	2	0	0	0	2	2	0	0	2	4	2	Oui
Côte-Nord (09)	CSS de la Moyenne-Côte-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS de l'Estuaire	0	0	0	2	0	0	0	2	5	0	0	5	7	0	Non
	CSS du Fer	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS du Littoral	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	1	Oui
Nord-du-Québec (10)	CSS de la Baie-James	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non

Nom region	Nom CSS/CS	Précolaire			Primaire					Secondaire				Total des retraités embauchés	Embauchés retraités depuis 15/07/01	Perception de l'efficacité de la mesure
		Enseignant	Professionnel	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Professionnel	Soutien	Total	Enseignant	Cadre/Hors-Cadre	Soutien	Total			
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	CS Eastern Shores	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Oui
	CSS des Chic-Chocs	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Oui
	CSS des Îles	0	0	0	4	0	0	0	4	0	0	0	0	4	4	Oui
	CSS René-Lévesque	0	0	0	3	0	0	6	9	1	0	1	2	11	11	Oui
Chaudière-Appalaches (12)	CSS de la Beauce-Etchemin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1	0	Oui
	CSS de la Côte-du-Sud	0	0	0	6	0	0	1	7	0	0	0	0	7	3	Non
	CSS des Appalaches	0	0	0	1	3	0	0	4	1	0	0	1	5	2	Oui
	CSS des Navigateurs	0	0	0	4	2	0	0	6	0	0	0	0	6	6	Oui
Laval (13)	CSS de Laval	0	0	0	47	0	1	0	48	16	1	0	17	65	43	Oui
Lanaudière (14)	CSS des Samares	0	0	0	2	0	0	0	2	1	1	0	2	4	0	Non
Laurentides (15)	CS Sir-Wilfrid-Laurier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Non
	CSS de la Rivière-du-Nord	1	0	1	2	0	0	0	2	1	0	0	1	4	0	Oui
	CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0	0	0	5	4	Non
	CSS des Laurentides	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Oui
	CSS Pierre-Neveu	0	0	0	2	0	0	0	2	2	0	0	2	4	4	Non
Montérégie (16)	CS New Frontiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Oui
	CS Riverside	0	0	0	13	0	0	0	13	7	0	0	7	20	7	Non
	CSS de la Vallée-des-Tisserands	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Oui
	CSS de Saint-Hyacinthe	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	2	2	Non
	CSS de Sorel-Tracy	0	0	0	3	0	0	0	3	2	0	2	4	7	7	Non
	CSS des Grandes-Seigneuries	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	5	5	1	Non
	CSS des Hautes-Rivières	0	0	0	5	0	0	0	5	0	0	0	0	5	5	Non
	CSS des Patriotes	0	0	0	1	1	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Non
	CSS des Trois-Lacs	0	0	0	2	0	0	0	2	0	0	0	0	2	2	Non
	CSS du Val-des-Cerfs	0	0	0	13	0	1	0	14	0	0	0	0	14	14	Non
	CSS Marie-Victorin	0	0	0	30	0	0	0	30	7	0	0	7	37	22	Oui
Centre-du-Québec (17)	CSS de la Riveraine	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	1	2	2	Oui
	CSS des Bois-Francs	1	0	1	1	0	0	0	1	2	0	0	2	4	4	Oui
	CSS des Chênes	2	0	2	7	0	0	0	7	4	0	0	4	13	10	Non
		16	3	19	256	9	3	7	275	108	5	5	118	412	284	

Sondage sur l'impact du décret concernant le retour des retraités dans le réseau de l'éducation

Collecte du 12 janvier 2021

ÉLÉMENTS CLÉS

- Afin d'évaluer les effets de la mesure pour bonifier la rémunération des personnes retraitées de l'éducation qui effectuent un retour à l'enseignement, une deuxième collecte d'information au sujet de cette mesure¹ mise en œuvre le 21 septembre 2020, a été effectuée du 12 au 29 janvier 2021 par le Ministère auprès de l'ensemble des centres de services scolaires et commissions scolaires (CSS/CS) du Québec (N=72).
- Pour cette collecte, 59 CSS/CS (81,9 %) ont répondu au sondage, comparativement à 68 (94,4 %) lors de la première collecte d'information à ce sujet. Le nombre de CSS/CS ayant répondu au premier et au deuxième sondage est de 58 (80,6 %). Tous les résultats présentés (sauf exception) concernent les 58 CSS/CS communs aux deux sondages.
- En date du 20 septembre 2020, soit avant la mise en œuvre de la mesure pour bonifier la rémunération des personnes retraitées de l'éducation qui effectuent un retour à l'enseignement, il y avait un total de 652 personnes retraitées qui étaient à l'emploi dans les CSS/CS du Québec, pour les 58 CSS/CS.
- En date du 12 janvier 2021, parmi les 59 CSS/CS ayant répondu à ce deuxième sondage, **743 personnes** ont été embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure.
- Pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes, **734 personnes retraitées ont été embauchées à la suite de la mise en œuvre de la mesure** en date du 12 janvier 2021, soit une hausse de **92,7 %** par rapport au 19 octobre 2020 (n=381).
- En date du 12 janvier 2021, pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes, **73,7 % des personnes retraitées à l'emploi embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure, soit 541 sur 734, étaient admissibles à la mesure.**
- En date du 20 septembre 2020, soit **avant la mise en œuvre de la mesure, 56,6 % des personnes retraitées à l'emploi**, soit 369 sur 652, étaient admissibles à la mesure, pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes.
- Parmi les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux sondages, **65,7 % des personnes retraitées à l'emploi étaient admissibles à la mesure**, soit 910 sur 1 386.
- Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au premier sondage, **57,5 % des personnes retraitées à l'emploi étaient admissibles à la mesure**, avant sa mise en œuvre, soit 405 sur 704.
- Parmi les 59 CSS/CS ayant répondu au deuxième sondage, **74,0 % des personnes retraitées à l'emploi étaient admissibles à la mesure**, après sa mise en œuvre, soit 550 sur 743.

¹ [Décret no 964-2020 du 21 septembre 2020](#)

TABLE DES MATIÈRES

1. MÉTHODOLOGIE	3
2. LIMITES.....	4
3. ANALYSES	5
4. MESURE POUR LES PERSONNES RETRAITÉES DE L'ÉDUCATION	5
4.1 Avant la mise en œuvre de la mesure.....	5
4.2 Après la mise en œuvre de la mesure.....	10
4.2.1 Nombre de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure 10	
4.2.2 Nombre et proportions de personnes retraitées non admissibles à la mesure embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure.....	17
4.2.3 Nombre et proportions de personnes retraitées admissibles à la mesure embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure.....	18
4.2.4 Bilan.....	24

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des centres de service scolaires n'ayant pas répondu aux deux sondages et liste des centres de services scolaires ayant répondu à la fois aux deux sondages

Annexe 2 : Données sur la mesure pour les retraités de l'éducation par CSS/CS

1. MÉTHODOLOGIE

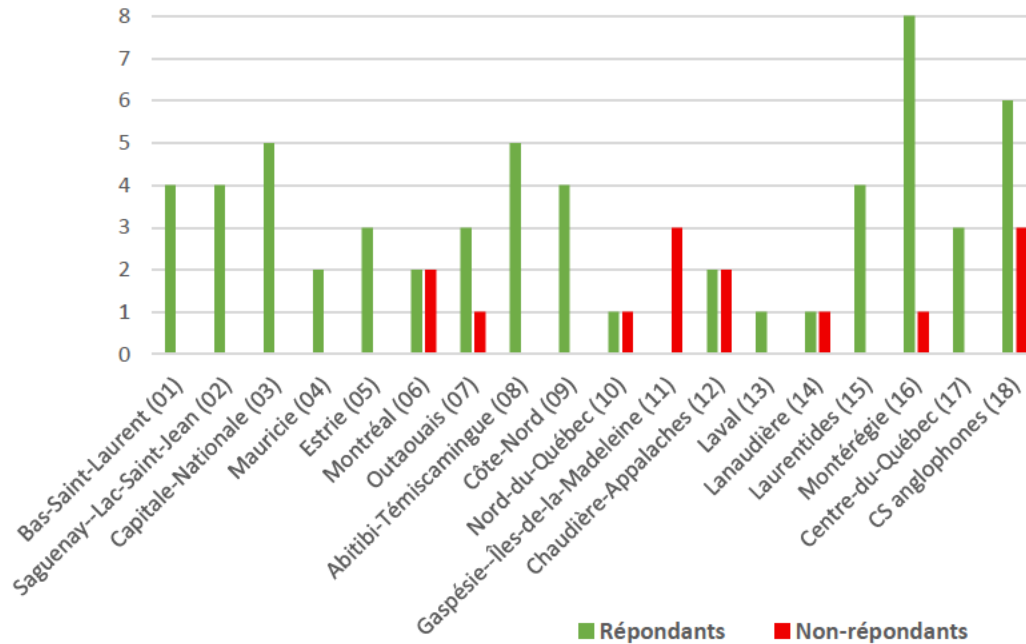
La présente collecte de données a été réalisée auprès de l'ensemble des 72 centres de services scolaires et commissions scolaires (CSS/CS) du Québec par le biais du portail Collecte Info du 12 au 29 janvier 2021. Les établissements d'enseignement privé et les écoles gouvernementales n'ont pas été sollicités pour participer au sondage.

Au total, 59 questionnaires remplis par les CSS/CS ont été pris en compte pour la constitution du présent rapport, ce qui représente un taux de réponse de 81,9 % (voir en Annexe 1, liste des CSS/CS qui n'ont pas participé à l'un ou l'autre des deux sondages et liste des CSS/CS ayant participé à la fois aux deux sondages). Une première collecte d'information, intégrait des questions concernant cette mesure pour bonifier la rémunération des personnes retraitées de l'éducation effectuant un retour à l'enseignement au secteur de la formation générale des jeunes, dans le cadre d'un sondage plus vaste portant sur l'effectif du personnel scolaire pour l'année scolaire 2020-2021. Cette collecte avait été effectuée du 19 octobre au 6 novembre 2020 et il y avait eu alors 68 répondants (taux de réponse de 94,4 %). Au sujet de la mesure, les répondants devaient faire état de leur situation en date du 20 septembre 2020 (avant la mesure, en vigueur à partir du 21 septembre 2020) et du 19 octobre 2020.

Quelque 58 CSS/CS, soit 80,6 % des CSS/CS, ont répondu à la fois au premier et au deuxième questionnaire portant sur la mesure pour les personnes retraitées de l'éducation. La plupart des analyses reposent sur les réponses obtenues de ces 58 CSS/CS, afin de présenter l'évolution du nombre de retraités ayant effectué un retour à l'enseignement au secteur de la formation générale des jeunes, dans la mesure où la question sur le nombre de retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure n'a été posée que dans le questionnaire du 19 octobre 2020.

La figure suivante présente la répartition des répondants et des non-répondants selon qu'ils aient répondu aux deux sondages ou non, selon la région administrative et les CS anglophones.

Répartition des répondants et des non-répondants aux deux sondages selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020 et 12 janvier 2020)



Sources : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

2. LIMITES

Les données doivent être interprétées, utilisées et diffusées avec précaution, puisqu'elles sont partielles, donnant ainsi un portrait limité de la situation dans l'ensemble des CSS/CS².

Une limite des résultats présentés relève de l'échantillon moindre de répondants à la deuxième collecte qui fait en sorte, que la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine n'est pas représentée dans les résultats présentés à l'échelle des régions administratives, puisqu'aucun des CSS/CS de cette région n'a répondu à la deuxième collecte. Le CSS des Affluents, dans Lanaudière, est le seul CSS ayant répondu à cette deuxième collecte en n'ayant pas répondu à la première.

² À noter que les commissions scolaires Crie et Kativik ont été sollicitées lors de ces deux collectes. Ces deux CS devaient faire l'objet d'une attention particulière dans l'analyse des données liées à cette mesure. Malheureusement, l'absence de réponse et/ou la non-conformité des réponses obtenues ne nous permettent pas d'offrir un portrait pour les commissions scolaires autochtones dans le cadre du présent rapport.

3. ANALYSES

Dans le présent rapport, les données sont généralement présentées dans des tableaux ou des figures sous forme de nombre total ou de proportions. Les pourcentages sont arrondis à l'unité s'ils sont associés à moins de 100 « observations » et à une décimale dans le cas contraire.

Également, une répartition des résultats selon les régions administratives du Québec a été effectuée pour les CSS francophones. Les CS anglophones, souvent réparties dans plus d'une région, ont été regroupées entre elles.

4. MESURE POUR LES PERSONNES RETRAITÉES DE L'ÉDUCATION

La nouvelle mesure prévue au décret n° 964-2020 du 21 septembre 2020 vise toute personne retraitée du réseau scolaire, depuis le 1^{er} juillet 2015, qui est titulaire d'une autorisation d'enseigner au Québec et qui fait un retour dans le réseau scolaire pour dispenser l'éducation préscolaire ou l'enseignement primaire ou secondaire³ (pour effectuer de la suppléance ou être titulaire d'un groupe). Ce volet du sondage permet notamment de comparer le nombre d'embauches avant (données au 20 septembre 2020) et après la mise en œuvre de cette mesure, avec les données collectées au 19 octobre 2020 et au 12 janvier 2021.

L'Annexe 2 de ce rapport présente les données suivantes sur la mesure pour les retraités de l'éducation pour les 59 CSS/CS ayant répondu au deuxième sondage :

- nombre de retraités en fonction avant la mise en œuvre de la mesure (et nombre de retraités admissibles à la mesure parmi ces derniers);
- nombre de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure (et nombre de retraités admissibles à la mesure parmi ces derniers).

4.1 Avant la mise en œuvre de la mesure

Nombre de personnes retraitées à l'emploi

Le Tableau 1 présente le nombre et les proportions de personnes retraitées à l'emploi selon l'ordre d'enseignement en date du 20 septembre 2020, soit avant la mise en œuvre de la mesure pour bonifier la rémunération des personnes retraitées de l'éducation qui effectuent un retour à l'enseignement (appelée ci-dessous la mesure). En ce qui concerne les 68 CSS/CS répondants de la première collecte, 704 personnes retraitées étaient à l'emploi, soit 60 à l'éducation préscolaire, 441 au primaire et 203 au secondaire. En ce qui concerne plus particulièrement les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes, et pour lesquels il est donc possible de suivre l'évolution

³ [Décret no 964-2020 du 21 septembre 2020](#)

jusqu'en date du 12 janvier 2021, 652 personnes retraitées étaient à l'emploi, soit 60 à l'éducation préscolaire, 396 au primaire et 196 au secondaire.

Tableau 1 – Nombre et proportions de personnes retraitées à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement (20 septembre 2020)

Sous-ensemble	N de CSS/CS	Préscolaire		Primaire		Secondaire		Total
		N	%	N	%	N	%	N
Répondants de la 1 ^{ère} collecte	68	60	8,5 %	441	62,6 %	203	28,8 %	704
Répondants aux 2 collectes	58	60	9,2 %	396	60,7 %	196	30,1 %	652

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

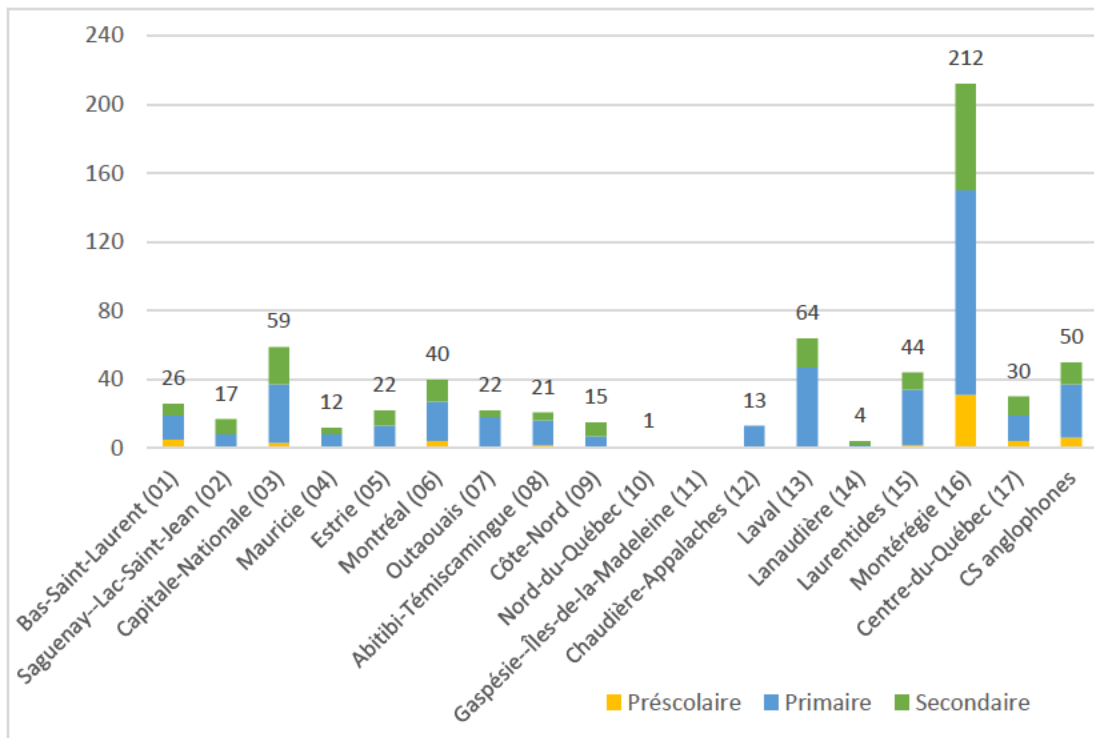
Le Tableau 2 et la Figure 1 présentent la répartition des 652 retraités à l'emploi (des 58 CSS/CS répondants aux deux collectes) avant la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement et la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. La Figure montre que ce sont dans les régions de la Montérégie, de Laval et de la Capitale-Nationale où les retraités à l'emploi étaient les plus nombreux, en date du 20 septembre 2020.

Tableau 2 – Répartition du nombre de personnes retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)

Régions	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	5	14	7	26
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	0	8	9	17
Capitale-Nationale (03)	3	34	22	59
Mauricie (04)	1	7	4	12
Estrie (05)	1	12	9	22
Montréal (06)	4	23	13	40
Outaouais (07)	1	17	4	22
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	14	5	21
Côte-Nord (09)	0	7	8	15
Nord-du-Québec (10)	0	1	0	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches (12)	0	13	0	13
Laval (13)	0	47	17	64
Lanaudière (14)	0	2	2	4
Laurentides (15)	2	32	10	44
Montérégie (16)	31	119	62	212
Centre-du-Québec (17)	4	15	11	30
CS anglophones	6	31	13	50
TOTAL	60	396	196	652

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Figure 1 – Répartition du nombre de personnes retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Le Tableau 3 présente la répartition des 652 retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel et la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. Les résultats montrent que ce sont principalement les enseignants retraités qui étaient à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure.

Tableau 3 – Répartition du nombre de personnes retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)

Régions	Enseignants	Pers. cadre /hors-cadre	Professionnels	Personnel de soutien	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	22	1	1	2	26
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	15	0	1	1	17
Capitale-Nationale (03)	56	0	3	0	59
Mauricie (04)	11	1	0	0	12
Estrie (05)	20	2	0	0	22
Montréal (06)	39	1	0	0	40
Outaouais (07)	20	0	0	2	22
Abitibi-Témiscamingue (08)	20	1	0	0	21
Côte-Nord (09)	12	1	0	2	15
Nord-du-Québec (10)	1	0	0	0	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches (12)	10	2	0	1	13
Laval (13)	62	1	1	0	64
Lanaudière (14)	3	1	0	0	4
Laurentides (15)	43	0	0	1	44
Montérégie (16)	209	2	1	0	212
Centre-du-Québec (17)	30	0	0	0	30
CS anglophones	47	1	1	1	50
TOTAL	620	14	8	10	652

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

En ce qui concerne les 68 CSS/CS répondants de la première collecte, parmi l'ensemble des personnes retraitées déclarées à l'emploi (n=704), plus de la moitié était à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 (n=405, 57,5 %). En ce qui concerne les 58 CSS/CS répondants communs aux deux collectes, 369 des 652 personnes retraitées déclarées à l'emploi étaient à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015, soit 56,6 %.

Le Tableau 4 et la Figure 2 présente la répartition du nombre et de la proportion des retraités ayant pris leur retraite après le 1^{er} juillet 2015, à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure, selon la région administrative et les CS anglophones, pour les 58 CSS/CS répondants ayant répondu aux deux sondages. En date du 20 septembre 2020, avant la mise en œuvre de la mesure, 369 des 652 personnes retraitées à l'emploi soit 56,6 %, avaient pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015.

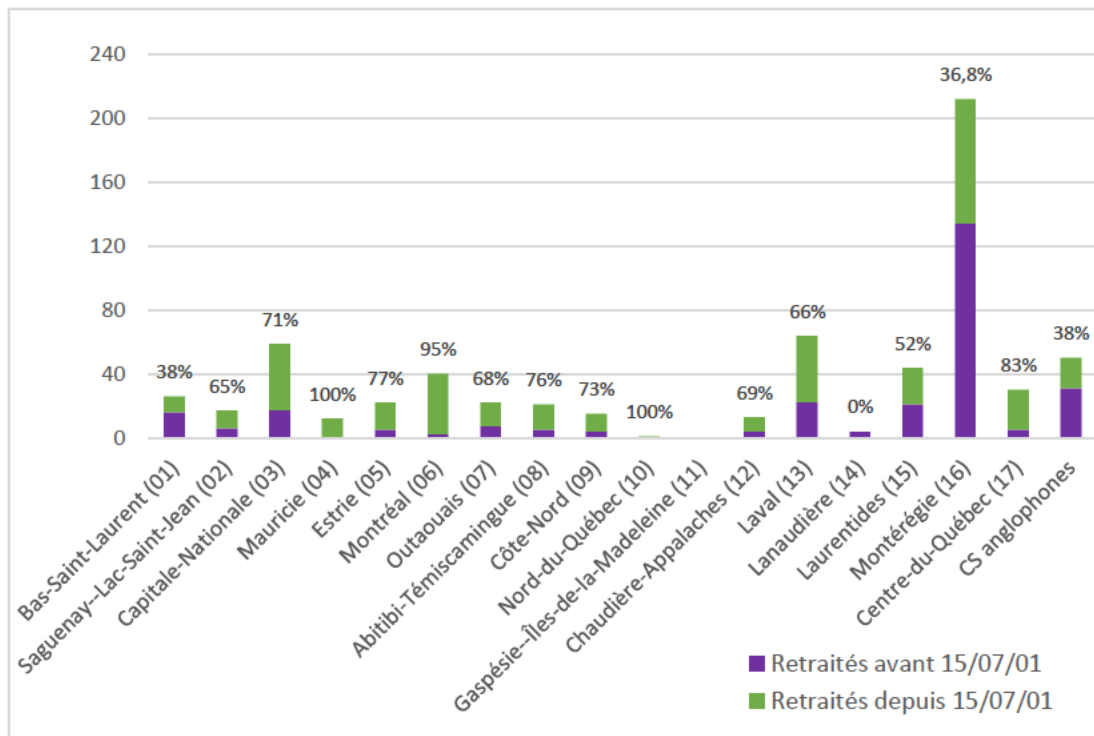
Ce tableau et cette figure montrent, qu'en date du 20 septembre 2020, les proportions de retraités à l'emploi qui avaient pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 varient grandement selon les régions administratives. Ces proportions sont respectivement de 36,8 % dans la région de la Montérégie, de 66 % dans la région de Laval et de 71 % dans la région de la Capitale-Nationale. Il s'agit des trois régions avec le plus grand nombre de retraités à l'emploi.

Tableau 4 – Répartition (en %) des proportions des personnes retraitées admissibles à la mesure et à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)

Régions	À l'emploi	Retraités admissibles	Retraités non admissibles	Proportion de retraités admissibles (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	26	10	16	38
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	17	11	6	65
Capitale-Nationale (03)	59	42	17	71
Mauricie (04)	12	12	0	100
Estrie (05)	22	17	5	77
Montréal (06)	40	38	2	95
Outaouais (07)	22	15	7	68
Abitibi-Témiscamingue (08)	21	16	5	76
Côte-Nord (09)	15	11	4	73
Nord-du-Québec (10)	1	1	0	100
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	
Chaudière-Appalaches (12)	13	9	4	69
Laval (13)	64	42	22	66
Lanaudière (14)	4	0	4	0
Laurentides (15)	44	23	21	52
Montérégie (16)	212	78	134	36,8
Centre-du-Québec (17)	30	25	5	83
CS anglophones	50	19	31	38
TOTAL	652	369	283	56,6

Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

Figure 2 – Répartition (en %) des proportions des personnes retraitées admissibles à la mesure et à l'emploi avant la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020)



Source : Collecte Info, sondage du 19 octobre 2020

4.2 Après la mise en œuvre de la mesure

4.2.1 Nombre de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure

Pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes, 734 personnes retraitées ont été embauchées à la suite de la mise en œuvre de la mesure en date du 12 janvier 2021. De ce nombre, 33 personnes ont été embauchées à l'éducation préscolaire, 515 au niveau primaire et 186 au niveau secondaire. Ces personnes retraitées à l'emploi étaient au nombre de 381 en date du 19 octobre 2020. La hausse mesurée entre le 19 octobre 2020 et le 12 janvier 2021 est de 92,7 %.

Le Tableau 5 présente la répartition du nombre et de la proportion de personnes retraitées embauchées par catégorie de personnel depuis la mise en œuvre de la mesure, respectivement en date du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021. Comme l'indique ce tableau, le nombre de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure est passé de 19 à 33 au niveau préscolaire (hausse de 74 %), de 248 à 515 au primaire (hausse de 107,7 %) et de 114 à 186 au secondaire (hausse de 63,2 %)

Tableau 5 – Répartition du nombre et des proportions de personnes retraitées à l'emploi après la mise en œuvre de la mesure et l'ordre d'enseignement (19 octobre 2020 et 12 janvier 2021)

Date	Préscolaire		Primaire		Secondaire		Total
	N	%	N	%	N	%	N
le 19 octobre 2020	19	5	248	65,1	114	29,9	381
le 12 janvier 2021	33	4,5	515	70,2	186	25,3	734
Évolution (%)	74		107,7		63,2		92,7

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

L'évolution importante du nombre de retraités entre la collecte 1 et la collecte 2 peut être expliquée par le fait que les CSS et les CS ont eu besoin de temps d'adaptation afin de mettre en place la mesure (exemples : orientations du Ministère, système de paie, etc.)

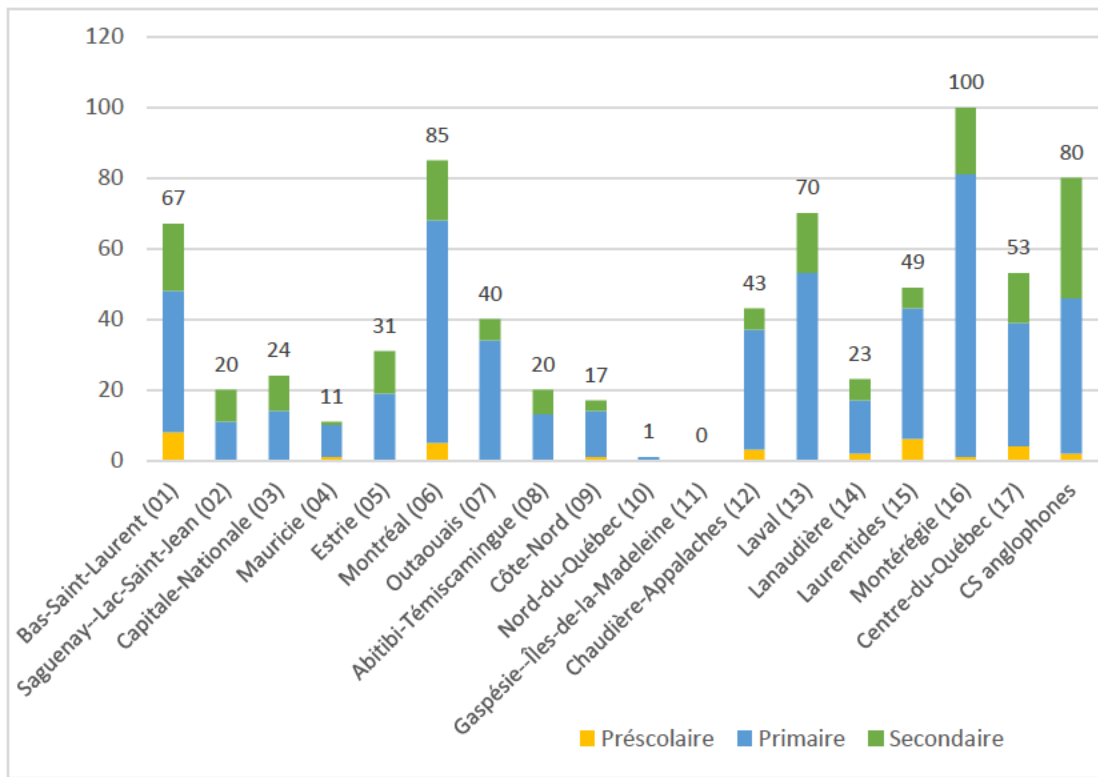
Le Tableau 6 et la Figure 3 présentent la répartition des 734 retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. La Figure 3 illustre que ce sont dans les régions de la Montérégie, de Laval et de la Capitale-Nationale ainsi que dans les CS anglophones que les retraités embauchés étaient le plus nombreux. Il s'agit des trois mêmes régions où il y avait le plus de retraités à l'emploi avant la mise en œuvre de cette mesure.

Tableau 6 – Répartition du nombre de personnes retraitées à l’emploi depuis la mise en œuvre de la mesure selon l’ordre d’enseignement, la région administrative et les CS anglophones (12 janvier 2021)

Régions	Préscolaire	Primaire	Secondaire	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	8	40	19	67
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	0	11	9	20
Capitale-Nationale (03)	0	14	10	24
Mauricie (04)	1	9	1	11
Estrie (05)	0	19	12	31
Montréal (06)	5	63	17	85
Outaouais (07)	0	34	6	40
Abitibi-Témiscamingue (08)	0	13	7	20
Côte-Nord (09)	1	13	3	17
Nord-du-Québec (10)	0	1	0	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	0
Chaudière-Appalaches (12)	3	34	6	43
Laval (13)	0	53	17	70
Lanaudière (14)	2	15	6	23
Laurentides (15)	6	37	6	49
Montérégie (16)	1	80	19	100
Centre-du-Québec (17)	4	35	14	53
CS anglophones	2	44	34	80
TOTAL	33	515	186	734

Source : Collecte Info, sondage du 12 janvier 2021

Figure 3 – Répartition du nombre de personnes retraités embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement, la région administrative et les CS anglophones (12 janvier 2021)



Source : Collecte Info, sondage du 12 janvier 2021

Le Tableau 7 présente la répartition des 734 retraités embauchés après la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel, la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. Les résultats montrent que ce sont principalement des enseignants (au moment où ils ont pris leur retraite) qui ont été embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure.

Tableau 7 – Répartition du nombre de personnes retraités embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon l’ordre d’enseignement, la région administrative et les CS anglophones (12 janvier 2021)

Régions	Enseignants	Pers. cadre /hors-cadre	Professionnels	Personnel de soutien	Total
Bas-Saint-Laurent (01)	46	12	4	5	67
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	19	0	0	1	20
Capitale-Nationale (03)	23	1	0	0	24
Mauricie (04)	11	0	0	0	11
Estrie (05)	30	1	0	0	31
Montréal (06)	77	2	0	6	85
Outaouais (07)	36	2	2	0	40
Abitibi-Témiscamingue (08)	20	0	0	0	20
Côte-Nord (09)	15	1	0	1	17
Nord-du-Québec (10)	1	0	0	0	1
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)					
Chaudière-Appalaches (12)	20	3	3	17	43
Laval (13)	67	2	1	0	70
Lanaudière (14)	21	2	0	0	23
Laurentides (15)	47	1	0	1	49
Montérégie (16)	98	1	1	0	100
Centre-du-Québec (17)	52	1	0	0	53
CS anglophones	76	1	2	1	80
TOTAL	659	30	13	32	734

Source : Collecte Info, sondage du 12 janvier 2021

Proportion de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure

Comme le montre le Tableau 8, 53,0 % des personnes retraitées à l'emploi ont été embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure. Ces proportions sont respectivement de 35 % à l'éducation préscolaire, de 56,5 % au niveau primaire et de 48,7 % au niveau secondaire.

Tableau 8 - Répartition du nombre et de la proportion de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon l'ordre d'enseignement (20 septembre 2020 – 12 janvier 2021)

Ordre d'enseignement	Nombre de retraités à l'emploi avant	Nombre de retraités embauchés depuis	Total de retraités à l'emploi	Proportions de retraités embauchés depuis (%)
Préscolaire	60	33	93	35
Primaire	396	515	911	56,5
Secondaire	196	186	382	48,7
Total	652	734	1 386	53,0

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

Le Tableau 9 présente les proportions de retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure par rapport au total de retraités à l'emploi antérieurement et des retraités embauchés depuis cette mise en œuvre selon la région administrative et les CS anglophones. Les résultats montrent que ce sont dans les régions de Lanaudière (85 %), de Chaudière-Appalaches (77 %), du Bas-Saint-Laurent (72 %) et de Montréal (68,0 %) où les proportions de retraités à l'emploi depuis la mise en œuvre de la mesure sont les plus élevées.

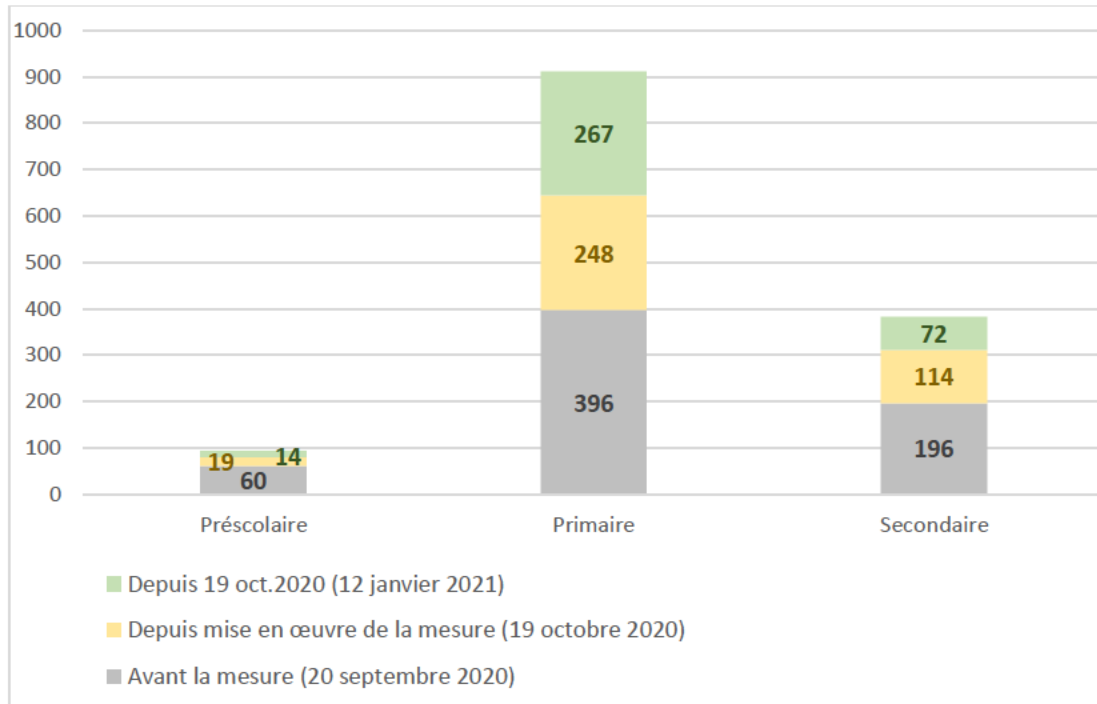
Tableau 9 – Répartition du nombre et de la proportion de personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020 - 12 janvier 2021)

Régions	Nombre de retraités à l'emploi avant	Nombre de retraités embauchés depuis	Total de retraités à l'emploi	Proportions de retraités embauchés depuis (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	26	67	93	72
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	17	20	37	54
Capitale-Nationale (03)	59	24	83	29
Mauricie (04)	12	11	23	48
Estrie (05)	22	31	53	58
Montréal (06)	40	85	125	68,0
Outaouais (07)	22	40	62	65
Abitibi-Témiscamingue (08)	21	20	41	49
Côte-Nord (09)	15	17	32	53
Nord-du-Québec (10)	1	1	2	50
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)				
Chaudière-Appalaches (12)	13	43	56	77
Laval (13)	64	70	134	52,2
Lanaudière (14)	4	23	27	85
Laurentides (15)	44	49	93	53
Montérégie (16)	212	100	312	32,1
Centre-du-Québec (17)	30	53	83	64
CS anglophones	50	80	130	61,5
TOTAL	652	734	1 386	53,0

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

La Figure 4 présente l'évolution du nombre de personnes retraitées à l'emploi selon l'ordre d'enseignement, en dates du 20 septembre 2020, du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021.

Figure 4 – Évolution du nombre de personnes retraitées à l'emploi selon l'ordre d'enseignement (20 septembre 2020 – 19 octobre - 12 janvier 2021)



Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

4.2.2 Nombre et proportions de personnes retraitées non admissibles à la mesure embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure

Nombre de personnes retraitées, non admissibles à la mesure, embauchées depuis sa mise en œuvre

En date du 12 janvier 2021, pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes, 193 des 734 personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure, soit 26,2 %, n'étaient pas admissibles à la mesure, ayant pris leur retraite avant le 1^{er} juillet 2015. En date du 19 octobre, cette proportion était de 32,5 % (124 personnes retraitées à l'emploi sur 381 ne bénéficiant pas de la mesure).

Le Tableau 10 présente la répartition des personnes retraitées non admissibles à la mesure et qui ont été embauchées depuis sa mise en œuvre, en date du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021, selon la région administrative des CSS et dans les CS anglophones. En date du 12 janvier 2021, 28 de ces personnes retraitées étaient dans les CS anglophones et plus de 20, dans les régions de Laval, Lanaudière, les Laurentides et la Montérégie.

Tableau 10 – Répartition du nombre de personnes retraitées non admissibles à la mesure et à l’emploi depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (19 octobre 2020 - 12 janvier 2021)

Régions	19 octobre 2020	12 janvier 2021
Bas-Saint-Laurent (01)	18	18
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	11	0
Capitale-Nationale (03)	8	8
Mauricie (04)	0	0
Estrie (05)	5	10
Montréal (06)	2	9
Outaouais (07)	0	5
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	10
Côte-Nord (09)	7	5
Nord-du-Québec (10)	0	0
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0
Chaudière-Appalaches (12)	4	7
Laval (13)	22	22
Lanaudière (14)	4	22
Laurentides (15)	5	21
Montérégie (16)	19	24
Centre-du-Québec (17)	3	4
CS anglophones	14	28
TOTAL	124	193

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

4.2.3 Nombre et proportions de personnes retraitées admissibles à la mesure embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure

La mesure a notamment été mise en place afin d’offrir un support au réseau pour les besoins de suppléance en comptant sur un bassin supplémentaire de main-d’œuvre mais également pour protéger le personnel présentant des vulnérabilités au niveau de leurs conditions de santé. Par ailleurs, le Ministère a déterminé les modalités de cette mesure afin d’encadrer l’accès à l’incitatif financier :

1. L’âge des retraités: Les risques de complications associées à la COVID-19 augmentent progressivement avec l’âge et les risques de complication sont significativement accrus après l’âge de 70 ans. Ainsi, l’INSPQ considère qu’il s’agit d’une condition de vulnérabilité reconnue à la COVID-19 et donc que la présence de ces personnes n’est pas recommandée au travail;
2. La mise à jour des compétences pédagogiques de la personne retraitée : afin d’offrir un service d’enseignement de qualité aux élèves

En date du 12 janvier 2021, pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux collectes, 73,7 % des personnes retraitées à l'emploi, soit 541 sur 734, étaient admissibles à la mesure. En date du 19 octobre, cette proportion était de 67,5 % (257 personnes retraitées à l'emploi sur 381 bénéficiant de la mesure). Le Tableau 11 présente la répartition des personnes retraitées admissibles à la mesure et qui ont été embauchées depuis sa mise en œuvre, en date du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021, selon la région administrative des CSS et dans les CS anglophones.

Tableau 11 – Répartition du nombre de personnes retraitées admissibles à la mesure et à l'emploi depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (12 janvier 2021)

Région	19 octobre 2020	12 janvier 2021 ⁴
Bas-Saint-Laurent (01)	19	49
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	3	20
Capitale-Nationale (03)	40	16
Mauricie (04)	13	11
Estrie (05)	10	21
Montréal (06)	9	76
Outaouais (07)	13	35
Abitibi-Témiscamingue (08)	12	10
Côte-Nord (09)	1	12
Nord-du-Québec (10)	0	1
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0
Chaudière-Appalaches (12)	9	36
Laval (13)	43	48
Lanaudière (14)	0	1
Laurentides (15)	10	28
Montérégie (16)	50	76
Centre-du-Québec (17)	16	49
CS anglophones	9	52
TOTAL	257	541

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

⁴ Les données présentées dans ce tableau sont cumulatives, à partir de la mise en œuvre de la mesure. Le nombre de personnes en date du 12 janvier 2021 inclut celles embauchées en date du 19 octobre 2020.

Le Tableau 12 présente la répartition des personnes retraitées admissibles à la mesure et qui ont été embauchées depuis sa mise en œuvre, en date du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021, selon la catégorie de personnel.

Tableau 12 – Répartition du nombre de personnes retraitées admissibles à la mesure et à l’emploi depuis la mise en œuvre de la mesure selon la catégorie de personnel (19 octobre 2020 - 12 janvier 2021)

Catégorie de personnel	19 octobre 2020	12 janvier 2021
Enseignant	243	489
Cadre/Hors-Cadre	7	16
Professionnel	4	12
Soutien	3	24
Total général	257	541

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

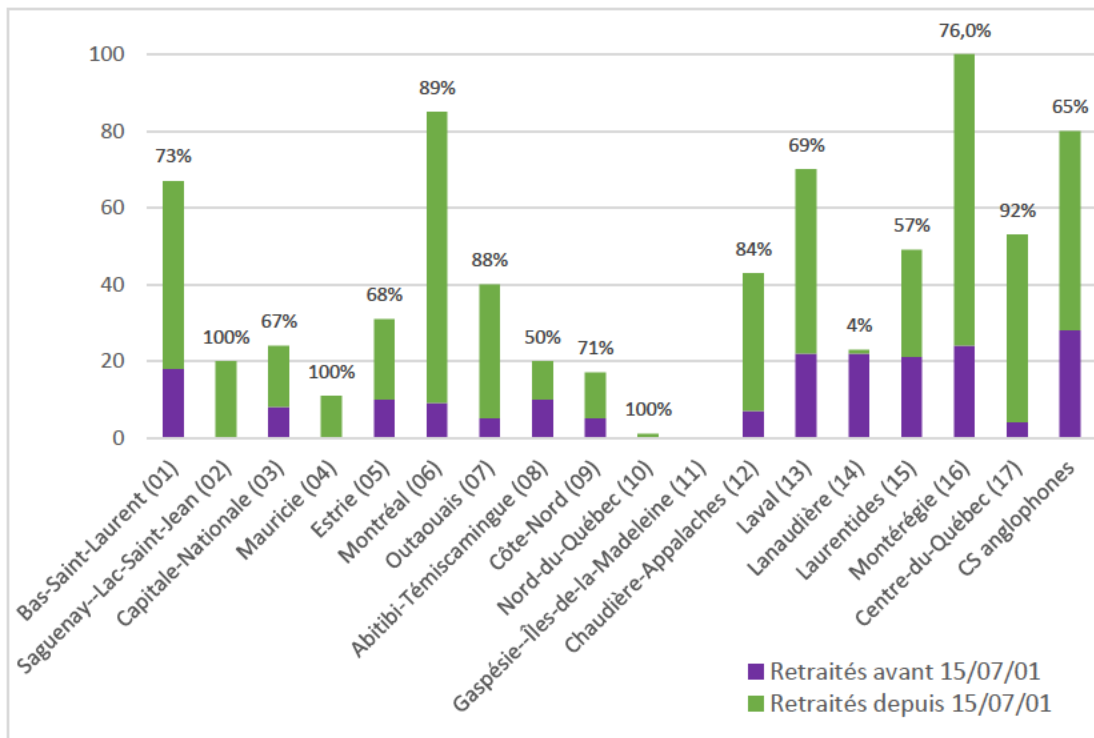
Le Tableau 13 et la Figure 5 présentent la répartition du nombre et de la proportion des retraités qui sont admissibles à la mesure (ayant pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015) parmi le nombre total de retraités embauchés, selon la région administrative et les CS anglophones. En date du 12 janvier 2021, parmi tous les retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure, les régions avec un nombre important de personnes retraitées à l'emploi et une proportion élevée de personnes à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 sont le Centre-du-Québec (92 %), Montréal (89 %), la Montérégie (76,0 %) et le Bas-Saint-Laurent (73 %).

Tableau 13 – Répartition du nombre et de la proportion de personnes retraitées admissibles à la mesure parmi les personnes retraitées embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (12 janvier 2021)

Régions	Embauchés	Retraités admissibles	Retraités non admissibles	Proportions de retraités admissibles (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	67	49	18	73
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	20	20	0	100
Capitale-Nationale (03)	24	16	8	67
Mauricie (04)	11	11	0	100
Estrie (05)	31	21	10	68
Montréal (06)	85	76	9	89
Outaouais (07)	40	35	5	88
Abitibi-Témiscamingue (08)	20	10	10	50
Côte-Nord (09)	17	12	5	71
Nord-du-Québec (10)	1	1	0	100
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	
Chaudière-Appalaches (12)	43	36	7	84
Laval (13)	70	48	22	69
Lanaudière (14)	23	1	22	4
Laurentides (15)	49	28	21	57
Montérégie (16)	100	76	24	76,0
Centre-du-Québec (17)	53	49	4	92
CS anglophones	80	52	28	65
TOTAL	734	541	193	73,7

Source : Collecte Info, sondage du 12 janvier 2021

Figure 5 – Répartition des proportions (en %) des personnes retraitées depuis le 1^{er} juillet 2015 embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (12 janvier 2021)



Source : Collecte Info, sondage du 12 janvier 2021

Proportion de personnes retraitées admissibles à la mesure embauchées depuis sa mise en œuvre

En date du 12 janvier 2021, 59,5 % des personnes retraitées à l'emploi et admissibles à la mesure, soit 541 sur 910 personnes à l'emploi et ayant pris leur retraite depuis le 1^{er} juillet 2015, avaient été embauchées depuis la mise en œuvre de cette mesure.

Le Tableau 14 présente les nombres et proportions de personnes à la retraite depuis le 1^{er} juillet 2015 qui bénéficient de la mesure temporaire. Pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux sondages, la proportion de personnes retraités bénéficiant de la mesure ayant été embauchés après sa mise en œuvre est de 59,5 %. Les résultats montrent que ce sont dans les régions du Bas-St-Laurent (83 %), de Chaudière-Appalaches (80 %), de l'Outaouais (70 %) et de Montréal (66,7 %) ainsi que dans les CS anglophones (73 %) où les proportions de retraités depuis le 1^{er} juillet 2015 embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure sont les plus élevées.

Tableau 14 – Répartition du nombre et de la proportion des personnes retraitées admissibles à la mesure embauchées depuis la mise en œuvre de la mesure selon la région administrative et les CS anglophones (20 septembre 2020 - 12 janvier 2021)

Régions	Nombre de retraités à l'emploi avant	Nombre de retraités embauchés depuis	Total de retraités à l'emploi	Proportions de retraités embauchés depuis (%)
Bas-Saint-Laurent (01)	10	49	59	83
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	11	20	31	65
Capitale-Nationale (03)	42	16	58	28
Mauricie (04)	12	11	23	
Estrie (05)	17	21	38	55
Montréal (06)	38	76	114	67
Outaouais (07)	15	35	50	70
Abitibi-Témiscamingue (08)	16	10	26	38
Côte-Nord (09)	11	12	23	52
Nord-du-Québec (10)	1	1	2	
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	0	0	0	
Chaudière-Appalaches (12)	9	36	45	80
Laval (13)	42	48	90	53
Lanaudière (14)	0	1	1	100
Laurentides (15)	23	28	51	55
Montréal (16)	78	76	154	49,4
Centre-du-Québec (17)	25	49	74	66
CS anglophones	19	52	71	73
TOTAL	369	541	910	59,5

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

4.2.4 Bilan

Parmi les 68 CSS/CS ayant répondu au premier sondage, 57,5 % des personnes retraitées à l'emploi étaient admissibles à la mesure, avant sa mise en œuvre, soit 405 sur 704. Parmi les 59 CSS/CS ayant répondu au deuxième sondage, 74,0 % des personnes retraitées à l'emploi étaient admissibles à la mesure, après sa mise en œuvre, soit 550 sur 743.

Le Tableau 15 présente la répartition du nombre et de la proportion de personnes retraitées admissibles à la mesure parmi les personnes retraitées embauchées avant et depuis sa mise en œuvre. La proportion de personnes retraitées admissibles à la mesure, pour les 58 CSS/CS ayant répondu aux deux sondages, est de 65,7 %, soit 910 personnes sur 1 386.

Tableau 15 – Répartition du nombre et de la proportion de personnes retraités admissibles à la mesure parmi les personnes retraitées embauchées avant et depuis sa mise en œuvre (20 septembre 2020 - 12 janvier 2021)

Période	Embauchés	Retraités admissibles	Retraités non admissibles	Proportions de retraités admissibles (%)
Avant la mise en œuvre (20 septembre 2020)	652	369	283	56,6%
Depuis la mise en œuvre (12 janvier 2021)	734	541	193	73,7%
Total	1 386	910	476	65,7%

Source : Collecte Info, sondages du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

ANNEXE 1

Sondage sur l'impact du décret concernant le retour des retraités dans le réseau de l'éducation Collecte du 12 janvier 2021

Liste des centres de services scolaires et des commissions scolaires n'ayant pas répondu à la fois au sondage du 19 octobre 2020 et au sondage du 12 janvier 2021

Nom region	Nom CSS/CS	Participation au sondage du 19 octobre	Participation au sondage du 12 janvier
Montréal (06)	CSS de la Pointe-de-l'Île	✓	
	CS Kativik		
Outaouais (07)	CSS des Portages-de-l'Outaouais	✓	
Nord-du-Québec (10)	CS crie		
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	CSS René-Lévesque	✓	
	CSS des Chic-Chocs	✓	
	CSS des Îles	✓	
Chaudière-Appalaches (12)	CSS des Appalaches	✓	
	CSS de la Beauce-Etchemin	✓	
Lanaudière (14)	CSS des Affluents		✓
Montérégie (16)	CSS des Hautes-Rivières	✓	
CS anglophones (18)	CS New Frontiers	✓	
	CS Western Québec	✓	
	CS English-Montréal		

Liste des centres de services scolaires et des commissions scolaires qui ont répondu à la fois au sondage du 19 octobre 2020 et au sondage du 12 janvier 2021

Nom region	Nom CSS/CS	Participation au sondage du 19 octobre	Participation au sondage du 12 janvier
Bas-Saint-Laurent (01)	CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	✓	✓
	CSS des Monts-et-Marées	✓	✓
	CSS des Phares	✓	✓
	CSS du Fleuve-et-des-Lacs	✓	✓
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	CSS des Rives-du-Saguenay	✓	✓
	CSS du Pays-des-Bleuets	✓	✓
	CSS du Lac-Saint-Jean	✓	✓
	CSS De La Jonquière	✓	✓
Capitale-Nationale (03)	CSS de Charlevoix	✓	✓
	CSS de la Capitale	✓	✓
	CSS des Découvreurs	✓	✓
	CSS des Premières-Seigneuries	✓	✓
	CSS de Portneuf	✓	✓
Mauricie (04)	CSS du Chemin-du-Roy	✓	✓
	CSS de l'Énergie	✓	✓
Estrie (05)	CSS des Hauts-Cantons	✓	✓
	CSS des Sommets	✓	✓
	CSS de la Région-de-Sherbrooke	✓	✓
Montréal (06)	CSS de Montréal	✓	✓
	CSS Marguerite-Bourgeoys	✓	✓

Nom region	Nom CSS/CS	Participation au sondage du 19 octobre	Participation au sondage du 12 janvier
Outaouais (07)	CSS des Draveurs	✓	✓
	CSS au Coeur-des-Vallées	✓	✓
	CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	✓	✓
Abitibi-Témiscamingue (08)	CSS de l'Or-et-des-Bois	✓	✓
	CSS du Lac-Témiscamingue	✓	✓
	CSS de Rouyn-Noranda	✓	✓
	CSS Harricana	✓	✓
	CSS du Lac-Abitibi	✓	✓
Côte-Nord (09)	CSS du Littoral	✓	✓
	CSS de l'Estuaire	✓	✓
	CSS du Fer	✓	✓
	CSS de la Moyenne-Côte-Nord	✓	✓
Nord-du-Québec (10)	CSS de la Baie-James	✓	✓
Chaudière-Appalaches (12)	CSS de la Côte-du-Sud	✓	✓
	CSS des Navigateurs	✓	✓
Laval (13)	CSS de Laval	✓	✓
Lanaudière (14)	CSS des Samares	✓	✓
Laurentides (15)	CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	✓	✓
	CSS de la Rivière-du-Nord	✓	✓
	CSS des Laurentides	✓	✓
	CSS Pierre-Neveu	✓	✓
Montérégie (16)	CSS Marie-Victorin	✓	✓
	CSS des Trois-Lacs	✓	✓
	CSS de Sorel-Tracy	✓	✓
	CSS de Saint-Hyacinthe	✓	✓
	CSS des Grandes-Seigneuries	✓	✓
	CSS des Patriotes	✓	✓
	CSS du Val-des-Cerfs	✓	✓
	CSS de la Vallée-des-Tisserands	✓	✓
Centre-du-Québec (17)	CSS des Chênes	✓	✓
	CSS de la Riveraine	✓	✓
	CSS des Bois-Francs	✓	✓
CS anglophones (18)	CS Central Québec	✓	✓
	CS Eastern Townships	✓	✓
	CS Lester-B.-Pearson	✓	✓
	CS Eastern Shores	✓	✓
	CS Sir-Wilfrid-Laurier	✓	✓
	CS Riverside	✓	✓

ANNEXE 2

Sondage sur l'impact du décret concernant le retour des retraités dans le réseau de l'éducation

Collectes du 19 octobre 2020 et du 12 janvier 2021

Données sur la mesure pour les retraités de l'éducation par CSS/CS

58 répondants communs de la collecte du 19 octobre 2020 et de la collecte du 12 janvier 2021

Région	Nom CSS/CS	Retraités en fonction avant la mise en œuvre de la mesure (sondage 19 octobre 2020)					Retraités embauchés depuis la mise en œuvre de la mesure (sondage 12 janvier 2021)				
		Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure	Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure
Bas-Saint-Laurent (01)	CSS de Kamouraska-Rivière-du-Loup	0	0	2	2	2	4	12	6	22	11
	CSS des Monts-et-Marées	0	4	0	4	4	2	11	3	16	13
	CSS des Phares	5	10	3	18	2	0	11	2	13	10
	CSS du Fleuve-et-des-Lacs	0	0	2	2	2	2	6	8	16	15
Saguenay--Lac-Saint-Jean (02)	CSS De La Jonquière	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	CSS des Rives-du-Saguenay	0	1	5	6	0	0	0	0	0	0
	CSS du Lac-Saint-Jean	0	0	2	2	2	0	3	2	5	5
	CSS du Pays-des-Bleuets	0	7	2	9	9	0	8	7	15	15
Capitale-Nationale (03)	CSS de Charlevoix	0	6	3	9	0	0	2	0	2	2
	CSS de la Capitale	0	0	0	0	0	0	2	5	7	0
	CSS de Portneuf	0	3	0	3	3	0	2	1	3	3
	CSS des Découvreurs	0	2	0	2	2	0	6	2	8	7
	CSS des Premières-Seigneuries	3	23	19	45	37	0	2	2	4	4
Mauricie (04)	CSS de l'Énergie	1	3	3	7	7	0	0	0	0	0
	CSS du Chemin-du-Roy	0	4	1	5	5	1	9	1	11	11
Estrie (05)	CSS de la Région-de-Sherbrooke	0	3	2	5	0	0	6	4	10	0
	CSS des Hauts-Cantons	1	3	2	6	6	0	6	4	10	10
	CSS des Sommets	0	6	5	11	11	0	7	4	11	11
Montréal (06)	CSS de Montréal	4	23	13	40	38	3	24	15	42	33
	CSS Marguerite-Bourgeoys	0	0	0	0	0	2	39	2	43	43
Outaouais (07)	CSS au Coeur-des-Vallées	0	2	1	3	1	0	4	0	4	4
	CSS des Draveurs	0	11	2	13	9	0	30	6	36	31
	CSS des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	1	4	1	6	5	0	0	0	0	0

Région	Nom CSS/CS	Retraités en fonction avant la mise en					Retraités embauchés depuis la mise en				
		Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure	Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure
Abitibi-Témiscamingue (08)	CSS de l'Or-et-des-Bois	0	4	1	5	4	0	10	1	11	4
	CSS de Rouyn-Noranda	1	5	0	6	6	0	1	1	2	2
	CSS du Lac-Abitibi	0	0	1	1	1	0	0	1	1	0
	CSS du Lac-Témiscamingue	0	0	2	2	0	0	0	2	2	2
	CSS Harricana	1	5	1	7	5	0	2	2	4	2
Côte-Nord (09)	CSS de la Moyenne-Côte-Nord	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0
	CSS de l'Estuaire	0	1	3	4	0	0	5	0	5	1
	CSS du Fer	0	4	3	7	7	1	6	1	8	8
	CSS du Littoral	0	1	2	3	3	0	2	2	4	3
Nord-du-Québec (10)	CSS de la Baie-James	0	1	0	1	1	0	1	0	1	1
Chaudière-Appalaches (12)	CSS de la Côte-du-Sud	0	7	0	7	3	3	29	4	36	29
	CSS des Navigateurs	0	6	0	6	6	0	5	2	7	7
Laval (13)	CSS de Laval	0	47	17	64	42	0	53	17	70	48
Lanaudière (14)	CSS des Samares	0	2	2	4	0	2	15	6	23	1
Laurentides (15)	CSS de la Rivière-du-Nord	0	16	0	16	1	4	17	2	23	2
	CSS de la Seigneurie-des-Mille-Îles	2	14	8	24	18	0	7	2	9	9
	CSS des Laurentides	0	0	0	0	0	0	9	1	10	10
	CSS Pierre-Neveu	0	2	2	4	4	2	4	1	7	7
Montérégie (16)	CSS de la Vallée-des-Tisserands	0	5	0	5	4	0	1	0	1	1
	CSS de Saint-Hyacinthe	0	3	1	4	4	0	6	2	8	8
	CSS de Sorel-Tracy	0	0	0	0	0	0	4	1	5	2
	CSS des Grandes-Seigneuries	31	80	55	166	41	1	10	0	11	11
	CSS des Patriotes	0	13	6	19	14	0	9	3	12	12
	CSS des Trois-Lacs	0	3	0	3	3	0	2	0	2	2
	CSS du Val-des-Cerfs	0	11	0	11	11	0	17	6	23	21
	CSS Marie-Victorin	0	4	0	4	1	0	31	7	38	19
Centre-du-Québec (17)	CSS de la Rivéraine	0	0	1	1	1	2	6	4	12	12
	CSS des Bois-Francis	2	8	4	14	13	2	14	5	21	21
	CSS des Chênes	2	7	6	15	11	0	15	5	20	16

Région	Nom CSS/CS	Retraités en fonction avant la mise en					Retraités embauchés depuis la mise en				
		Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure	Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure
CS anglophones	CS Central Québec	0	2	0	2	2	0	4	1	5	5
	CS Eastern Townships	0	0	0	0	0	0	2	0	2	2
	CS Lester-B.-Pearson	6	14	5	25	7	2	24	27	53	35
	CS Eastern Shores	0	2	1	3	3	0	1	0	1	1
	CS Sir-Wilfrid-Laurier	0	0	0	0	0	0	13	6	19	9
	CS Riverside	0	13	7	20	7	0	0	0	0	0
Total		60	396	196	652	369	33	515	186	734	541

CSS ayant répondu à la collecte du 12 janvier 2021 (mais pas à celle du 19 octobre 2020)

Région	Nom CSS/CS	Retraités en fonction avant la mise en					Retraités embauchés depuis la mise en				
		Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure	Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure
Lanaudière (14)	CSS des Affluents						2	2	5	9	9

CSS ayant répondu à la collecte du 19 octobre 2020 (mais pas à celle du 12 janvier 2021)

Région	Nom CSS/CS	Retraités en fonction avant la mise en					Retraités embauchés depuis la mise en				
		Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure	Précolaire	Primaire	Secondaire	Total	Retraités admissibles à la mesure
Montréal (06)	CSS de la Pointe-de-l'Île	0	0	0	0	0					
Outaouais (07)	CSS des Portages-de-l'Outaouais	0	7	2	9	8					
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine (11)	CSS René-Lévesque	0	9	2	11	11					
	CSS des Chic-Chocs	0	5	2	7	5					
	CSS des Îles	0	4	0	4	4					
Chaudière-Appalaches (12)	CSS des Appalaches	0	11	0	11	8					
	CSS de la Beauce-Etchemin	0	4	1	5	0					
Montérégie (16)	CSS des Hautes-Rivières	0	5	0	5	0					
CS anglophones (18)	CS New Frontiers	0	0	0	0	0					
	CS Western Québec	0	0	0	0	0					
Total		0	45	7	52	36					

Note - Les 3 CSS/CS suivants ont répondu à aucune de ces deux collectes: CS Kativik, CS Crie, CS English-Montréal

chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

48. Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

1982, c. 30, a. 48.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).